






-  Périètre
-  Zone en cours de classement Natura 2000
-  Limite communale

-  Habitats des Chiroptères
-  Numéro de localisation (voir texte : page 21)

Source : IGN - RT/CEL (06/1999)
Réalisation : JCR/CEL (02/2001)

Les activités en lien avec la gestion sont décrites ci-dessous dans leur relation avec le maintien des habitats dans un état de conservation favorable en notant leur présence relative (présence forte : +++ , moyenne : ++ et faible : +). Elles sont localisées sur la carte des activités par les mêmes icônes.

Cf. Carte n°6 : « Les activités sur le site », ci-après.

La cueillette sur l'estran



Pêche à pied : +++

La pêche à pied est une activité traditionnelle de la Hague malgré une faible étendue du platier rocheux et concerne essentiellement les habitués (de cinquante à cent personnes par grands secteurs), hors période estivale. La fréquentation est importante aux grandes marées où les pêcheurs occasionnels rejoignent les habitués. L'Etrille (*Necora puber*) et à l'Ormeau (*Haliotis tuberculata*) sont les espèces les plus prisées. Les activités sur l'estran sont cependant limitées par un accès difficile pour les communes de Jobourg et d'Herqueville, malgré les descentes à la mer comme celle d'Herquemoulin. Les secteurs de l'estran principalement concernés, du fait de leur facilité d'accès, sont sur la côte nord ; Landemer (Urville/Nacqueville), la Baie de Quervièrre et le port jusqu'à la pointe de Jardeheu (Omonville La Rogue), le Sémaphore et le Caban dans l'anse Saint-Martin (Digulleville), enfin Port Racine et la Pointe des Grouins (Saint-Germain-des-Vaux). Sur la côte ouest, la commune d'Auderville est principalement concernée avec le Sémaphore de la Hague, Goury, la Roche et le Moulin d'Ecalgrain. Sur la côte sud-ouest, le secteur compris entre le Petit Beaumont et le Houguet sur les communes de Beaumont et Vauville ferme la pêche à la rocaille sur la partie sud du site.

La récolte de l'algue rouge *Chondrus Crispus*, appelée communément « lichen », et de *Mastocarpus stellatus* associée systématiquement, est le fait d'une dizaine de personnes, sur le platier de Saint-Germain des Vaux, au lieu dit le Homet et à la pointe de Jardeheu. La récolte a lieu de mai à septembre, lors des grandes marées. Il n'existe plus que deux points de collecte à Urville/Nacqueville et à Auderville, ce qui a pu engendrer un certain déclin de cette pratique. Les algues sont vendues à la société SKW Biosystème à Baupré. Autrefois, cette entreprise les achetait « blanches » après séchage sur murets, elles sont désormais livrées fraîches. Il faut mentionner le ramassage du varech (algues du genre *Fucus*). Il est anecdotique. Il sert à l'amendement de quelques jardins particuliers avant l'hiver. Les opérations projetées portent sur le maintien de la qualité de l'estran : informer le public sur la pêche à pied (opération n° 31.1) et sensibiliser le public sur site (opération n° 31.2), à l'adresse des non-initiés et curieux des milieux. Le deuxième volet porte sur le complément de connaissance des habitats : suivi de l'impact de la pêche (opération n° 31.3), inventaire et suivi des habitats marins (opération n° 31.4) et inventaire des grottes de Jobourg (opération n° 31.5), compte tenu de l'étendue de la zone d'estran, du manque d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats marins. Des opérations conduisent à assurer la préservation des milieux devant les risques de pollution et de dégradation : favoriser les mesures agri-environnementales (opération n° 32.1), activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage (opération n° 32.2), arrêter un protocole de stockage et de nettoyage du plan POLMAR (opération n° 32.3).

La pêche en mer



Pêche plaisance : +++

La pêche de plaisance concerne régulièrement une centaine de bateaux sur les communes de Gréville à Auderville et porte sur l'ensemble de la côte. Trois types de zones de mouillage sont à distinguer. Les ports départementaux sont situés à Omonville la Rogue, à Saint-Germain des Vaux (Port Racine), et à Auderville (Port de Goury). Une zone de mouillage groupée et gérée par une association existe au

Caban. D'autres associations se constituent pour regrouper des mouillages existants. C'est le cas pour les communes de Saint-Germain des Vaux (2 associations) et Digulleville (1 association). Enfin, il existe des mouillages individuels sur les communes d'Omonville la Rogue et Omonville la Petite. On enregistre parfois des demandes de mouillage « forain » ou des mouillages « forains » de fait. La mise en conformité avec la réglementation est recherchée, par la DDE maritime et les utilisateurs. La pêche se fait au casier, au filet trémail de 50 mètres, aux hameçons (colin, bar). La pêche de plaisance telle qu'elle est pratiquée, dans le respect de la réglementation, n'est pas incompatible avec le maintien des habitats dans un état de conservation favorable.

La pêche professionnelle aux Ormeaux (*Haliotis tuberculata*) est le fait de quatre entreprises qui exercent sur la côte nord du Cotentin et se répartissent un nombre d'individus sur une quinzaine de secteurs autorisés. Cette activité conduit à rappeler les dégradations des fonds par affouillement et retournement des blocs dont l'origine reste à déterminer entre la pratique professionnelle et de loisir. La limite légale de la pêche professionnelle (en deçà du 0 des cartes), serait par ailleurs dépassée. Cette question de limite concerne également le dragage. Bien qu'interdit dans la zone des trois milles, à l'exception du dragage régulier du port de Goury pour entretien, il est signalé occasionnellement, à proximité de l'anse Saint-Martin par exemple. En baie des Fontenelles, une demande de concession pour l'installation de tables et poches ostréicoles en eau profonde (5 mètres en-dessous du zéro des cartes marines), est en cours d'instruction. L'impact d'un tel projet (rétention de sédiments et accumulation de bio-dépôts conduisant au développement d'espèces opportunistes tendant à banaliser le milieu), sera à prendre en compte dans le suivi des habitats marins.

Il faut mentionner également la pêche de loisir à la ligne (bar et colin), en bateau et depuis le platier rocheux. De plus, à partir des falaises, les crabes sont pêchés à la balance essentiellement durant la période de mai à juillet.

Ces activités sont concernées par les mêmes opérations citées plus haut.

L'agriculture



L'élevage bovin domine l'activité agricole, et le système en herbe est prépondérant. Ce domaine d'activité connaît par ailleurs un mouvement de déprise marqué. Cette évolution date du début des années 80, en relation avec l'instauration des quotas laitiers. Elle touche en priorité les secteurs non mécanisables (Sabine par exemple sur les communes d'Eculleville et Gréville) et le littoral à forte pente (Jobourg par exemple). Les petites parcelles sont par ailleurs plus facilement abandonnées. La mise en œuvre de l'opération locale agri-environnementale avait en particulier pour objectif la reconquête de parcelles en friches. Les parcelles de lande restant sèches l'hiver, elles permettent d'y remiser le bétail auquel il est fait une distribution de foin.

Il faut signaler la particularité de la commune de Jobourg. La commune regroupe le plus d'agriculteurs dans la Hague. L'opération agri-environnementale y a bien fonctionné. L'étude préalable d'aménagement communal, en réalisant une cartographie des exploitations, devrait permettre de dégager un schéma de regroupement des terres satisfaisant. Cet aménagement rural concerne trois communes (Jobourg, Auderville, Saint-Germain-des-Vaux) qui l'ont terminé et à terme dix autres communes de la Hague (Gréville, Ecculleville, Omonville la Petite, Herqueville, Digulleville, Beaumont, Vauville, Urville-Nacqueville, Vasteville et Tonneville).

La seconde particularité à souligner concerne la commune de Vauville. L'élevage bovin et ovin se traduit depuis fort longtemps par une utilisation des landes comme espace pastoral. Il existe ainsi un droit de pacage sur les landes communales de Vauville qui concerne environ 5 éleveurs. Occupent cet espace : 200 moutons (Roussin de la Hague) d'avril à décembre et 200 bovins allaitant (race normande et croisement industriel) d'octobre (parfois dès le mois d'août) à avril. Quelques chevaux sont également présents d'octobre à avril.

Il s'agit d'un système d'exploitation très extensif (faible UGB* à l'hectare), basé sur des charges de structure et opérationnelles les plus faibles possibles : les bovins vèlent en plein air, sont affouragés essentiellement avec du foin le plus souvent déroulé sur la lande, sur plusieurs centaines de mètres ou parfois déposé dans des râteliers. Les troupeaux ne se mélangent pas, malgré l'absence de clôtures et

prospectent l'essentiel de l'espace, évitant toutefois de franchir certains obstacles naturels (fond de vallée...). L'été, les bovins exploitent les prairies du plateau. La présence des landes est à l'origine de ce système d'exploitation intégrant la stabulation hivernale du bétail à moindre coût (il n'y a pas de bâtiments d'élevage) et l'utilisation des landes en cas de pénurie sur le plateau. Ce système apparaît bien adapté à l'évolution prévisible de la PAC (réduction du prix de la viande et du lait). Dans certains cas, il s'apparente à un système biologique, sans certification. Le passage des bovins prépare le terrain pour les ovins, ces deux types de pâturage peuvent donc s'avérer complémentaires. Les secteurs du Camp Maneyrol et des Pouquelées étaient autrefois pâturés par des troupeaux de chèvres (jusqu'à 200 têtes en 1985) dont l'action associée à l'usage du feu (tous les 6 ans) permettait le maintien d'une lande basse à Bruyères. L'absence de clôtures et les problèmes de contention, la mévente des chevreaux, ont conduit à la disparition de cet élevage.

Il faut enfin signaler une expérience de restauration de landes par le pâturage réalisée par le SMET à des fins d'expérimentation sur le plan écologique, ainsi que la présence du cheptel de chèvres communes de l'ouest qui comporte actuellement une vingtaine de têtes, après en avoir compté 45-60 dans le passé. Essentiellement en raison des risques de dommages aux cultures et prairies, les agriculteurs souhaitent que le troupeau soit maintenu à cet effectif. Chacun s'accorde pourtant à reconnaître que ce troupeau constitue une spécificité qu'il convient de maintenir.

Le périmètre englobe exclusivement des prairies pâturées soit parce qu'elles sont récentes et ont été gagnées sur les landes (présence d'une flore typique), soit parce qu'elles se trouvent en aval de parcelles de landes, ce qui évite un morcellement du périmètre. L'ensemble des prairies ne fait l'objet d'aucunes mesures particulières dans le document d'objectifs ; les opérations proposées s'inscrivent dans la mise en œuvre des contrats territoriaux d'exploitation.

L'activité agricole est à la fois concernée par les opérations de porter à connaissance : favoriser les mesures agri-environnementales (opération n° 32.1) et activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage (opération n° 32.2), et par les interventions directes proposées sur la lande en partenariat avec les éleveurs (acquis d'expérience sur le sujet) : restaurer la lande (opération n° 21.1), mettre en place un pâturage itinérant (opération n° 21.2), aménager des enclos (opération n° 21.3), restaurer la lande humide des fonds de vallée (opération n° 21.4), mettre en place un suivi botanique (opération n° 22.1). Ces opérations ne remettent pas en question leur propre activité qui contribue aux mêmes objectifs que ceux du document d'objectifs sur l'habitat.

La sylviculture



Cette activité est marginale puisqu'elle n'intéresse qu'une faible partie du site (à peine plus de 1%), essentiellement sur la forêt de Beaumont. L'autre secteur étant celui de la Jupinerie (Omonville la Petite), concernant une plantation de peupliers. Les parcelles de feuillus sur le versant de la Sabine ont été intégrées dans l'ensemble frênaie.

En surface, cette sylviculture porte cependant sur un peu plus de 3 hectares pour la peupleraie, 8 hectares pour l'exploitation de résineux, et 59 hectares de feuillus avec dominance du hêtre et du châtaigner (14 hectares de taillis simple toutes essences). L'exploitation qui date du 18^{ème} siècle a connu récemment la transformation de surface de hêtraie en résineux suite à la tempête de 1987. A ce jour, le plan simple de gestion a pour objectif principal la production de bois (bois d'œuvre de qualité d'essences diverses ; feuillus et résineux), en privilégiant le hêtre, pour ce qui est des parcelles incluses dans le périmètre, là où les taillis sont vieillissants et peuvent être exploités.

L'activité est concernée de près par les opérations de maintien de la hêtraie à houx (opération n° 11.1), et de reconversion des peupleraies et résineux en feuillus (opération n° 11.3), à l'appui de mesures sylvo-environnementales actuellement à l'étude au niveau fiscal en particulier.

L'industrie



Industrie : +

L'usine COGEMA de la Hague a pour vocation, depuis 1966, le retraitement des combustibles nucléaires usagés. Cette industrie, première de ce genre au monde, emploie 3000 salariés. Elle est implantée sur 300 hectares en périphérie du site et une connaît une extension qui touche de près le site ; le barrage du Moulinet sur la commune d'Herqueville. Un laboratoire y teste la radioactivité des rejets en mer. Cette conduite de rejets forme un coude sur 5 kilomètres depuis l'anse des Moulinets jusqu'au large du Nez de Jobourg (à 1.7 Km. au sud-ouest). Des mesures sont également faites dans l'environnement en milieu terrestre et marin. L'opération projetée portant sur les compléments de connaissance des habitats (inventaire et suivi des habitats marins, opération n° 31.4) tentera d'apporter un volet biologique à l'impact éventuel des rejets sur la composition des peuplements étant entendu de la difficulté de la tâche par ailleurs.

La chasse



Chasse : +++

La chasse, telle qu'elle est pratiquée dans le cadre de la réglementation en vigueur, n'est pas incompatible avec le maintien des habitats dans un état de conservation favorable. Elle est organisée dans le cadre de sociétés communales dont l'objectif est le maintien d'une densité de gibier naturel, notamment de lièvres. Le lapin, le lièvre, les faisans et perdrix sont les espèces les plus recherchées. Les bois de Beaumont et plus généralement les landes, les bois et les vallées de la Hague sont d'excellents sites de chasse à la bécasse. Le grand gibier est présent (passage de sangliers et de chevreuils). La pratique de la chasse est rendue difficile du fait de la hauteur et de la densité de la strate arbustive. La création de layons favorise cependant la modification de la végétation quand il y a abandon sur place des produits de coupe. La pratique du brûlage, autrefois répandue, permettait de retrouver du gibier en densité intéressante. L'activité cynégétique est à l'origine d'aménagements spécifiques comme les garennes artificielles d'Herqueville. IL n'y a pas eu de brûlage des landes hormis à Herqueville récemment afin de comparer deux types techniques d'ouverture de milieux, et sur une trentaine d'hectares entre 1996 et 1998.

L'activité cynégétique est directement concernée avec les opérations liées à l'ouverture de la lande : restaurer la lande (opération n° 21.1), mettre en place un pâturage itinérant (opération n° 21.2), aménager des enclos (opération n° 21.3), restaurer la lande humide des fonds de vallée (opération n° 21.4), mettre en place un suivi botanique (opération n°22.1). Les chasseurs y seront naturellement associés en considérant l'expérience et la connaissance qu'ils ont de la lande, les secteurs privilégiés de chasse et les objectifs des sociétés de chasse. La mise en œuvre d'un pâturage extensif ne devra pas créer de dérangements auxquels on ne puisse remédier sur les secteurs qui seront concernés. C'est dans cette optique qu'il conviendra de conduire la réflexion en étroite concertation avec les sociétés de chasse locales.

Les loisirs et les sports, la fréquentation touristique



Randonnée : +++



Vol à voile : +



Plongée : ++



Plage : +

Les activités de loisir sont nombreuses sur la partie terrestre : circuit VTT, servitude de passage des piétons le long du littoral ou sentier des douaniers que suit le sentier de grande randonnée (GR 223), autres sentiers pédestres, équitation, site d'escalade (Castel Vendon), parapente (convention Fédération Française Delta-communes sur Landemer et Omonville la Rogue), deltaplane et aéromodélisme sur Vauville. Une convention passée entre le Conservatoire, la commune de Beaumont et l'association archéologique de Freville permet à cette dernière de pratiquer la recherche de fossiles

dans une petite carrière entre les Pouquelées et le Petit Beaumont. Cette convention assure un meilleur encadrement des fouilles, bien que des pratiquants extérieurs à l'association soient parfois observés.

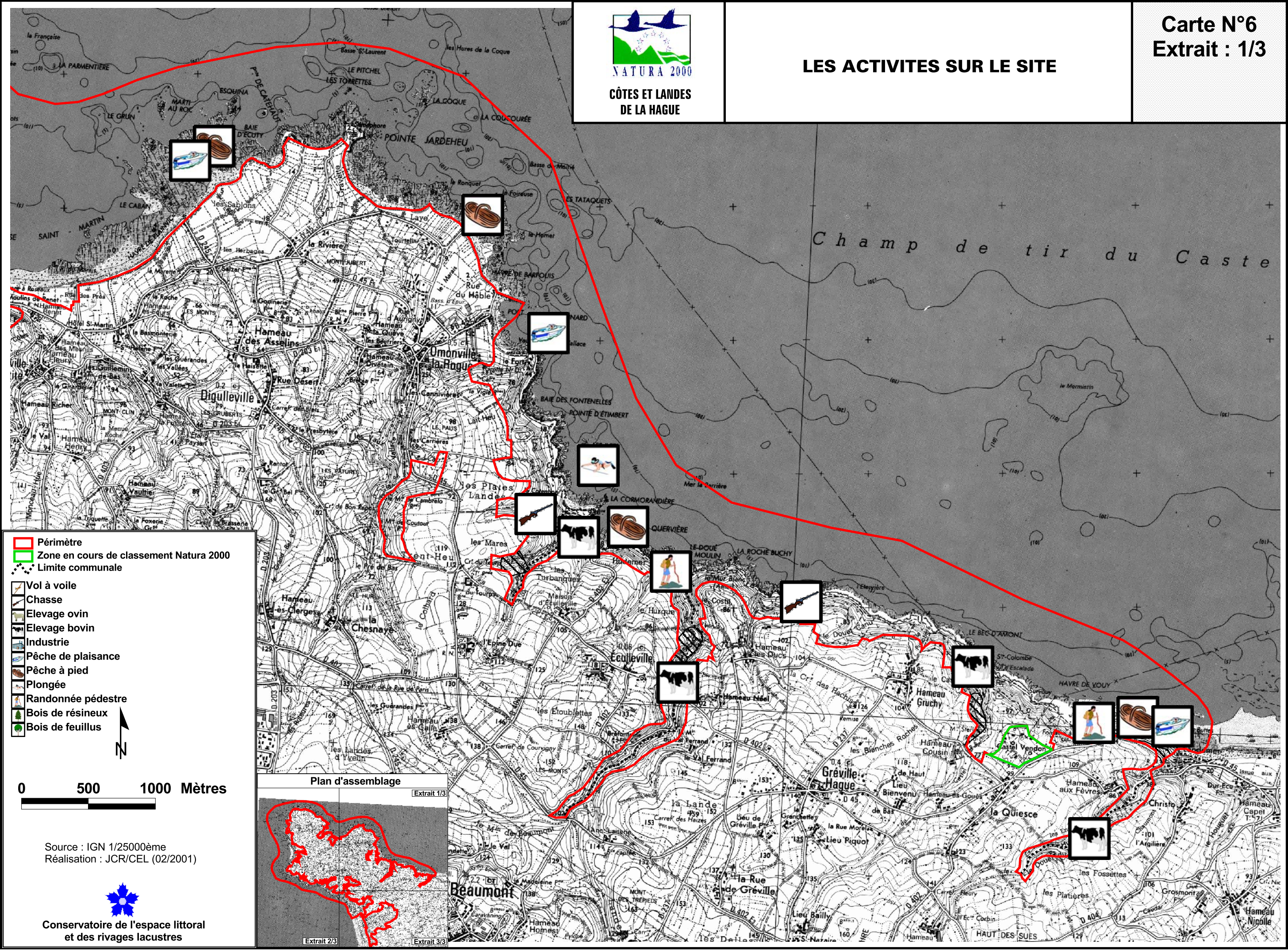
La fréquentation est plus sensible sur le cordon de galets de l'anse St Martin, protégé par un arrêté de biotope visant en particulier le Chou marin (*Crambe maritima*). Il faut également souligner que le vélo, la moto, voire le 4x4 utilisent occasionnellement le GR 223, malgré la réglementation interdisant ces pratiques. Cette fréquentation pose problème pour le cordon de galets. Il n'est pas noté de relations entre la pêche de plaisance et la plongée avec les habitats marins. L'activité de plage est par ailleurs très limitée. Elle est rappelée pour mémoire.

La plongée est pratiquée par les adhérents des clubs de plongée de la base d'Omonville la Rogue (A.S. Cogema Plongée et Hague Marine, environ 300 plongeurs inscrits). La profondeur des fonds (on atteint rapidement quarante mètres), rend le site idéal pour le passage des brevets, la chasse sous-marine et la plongée de vision. De nombreux plongeurs font état d'une dégradation sensible des fonds. Les opérations visant à canaliser la fréquentation sur les pointes fréquentées (opération n° 51.1), installer des panneaux de sensibilisation (opération n° 51.2), et à faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels (opération n° 51.3), sans rechercher nullement à baisser la fréquentation ni à la contraindre, doivent aboutir à restaurer et à maintenir en bon état les milieux appréciés des marcheurs. L'inventaire des grottes de Jobourg (opération n° 31.5), pourrait apporter un surcroît d'intérêt pour le site développé par ailleurs par l'association organisatrice des visites. Enfin, sans dénaturer ou remodeler complètement le paysage de la Hague sinon à retrouver la diversité du caractère qu'il a connu, les opérations : restaurer la lande (opération n° 21.1) et mettre en place un pâturage itinérant (opération n° 21.2), devraient re-qualifier certains secteurs de vallée et plateau.



CÔTES ET LANDES
DE LA HAGUE

LES ACTIVITES SUR LE SITE



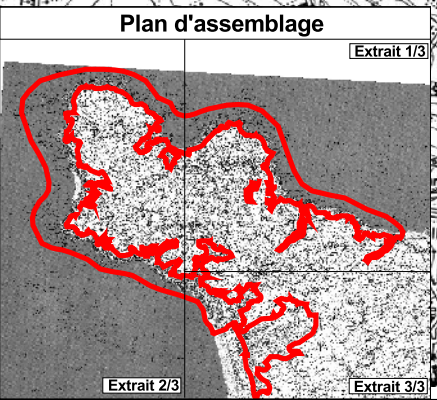
- Périmétre
- Zone en cours de classement Natura 2000
- Limite communale
- Vol à voile
- Chasse
- Elevage ovin
- Elevage bovin
- Industrie
- Pêche de plaisance
- Pêche à pied
- Plongée
- Randonnée pédestre
- Bois de résineux
- Bois de feuillus

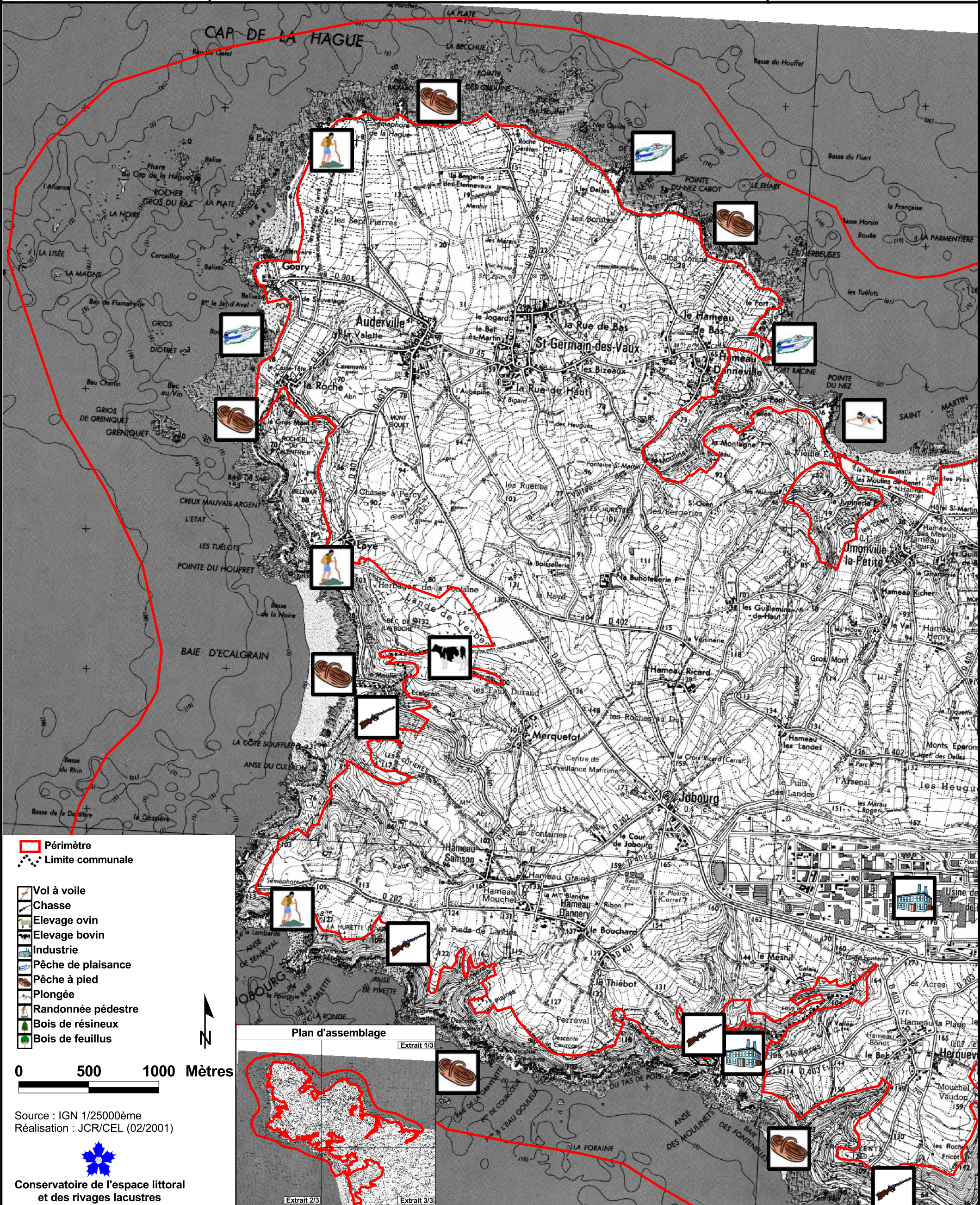
0 500 1000 Mètres



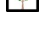
Source : IGN 1/25000ème
Réalisation : JCR/CEL (02/2001)



Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres





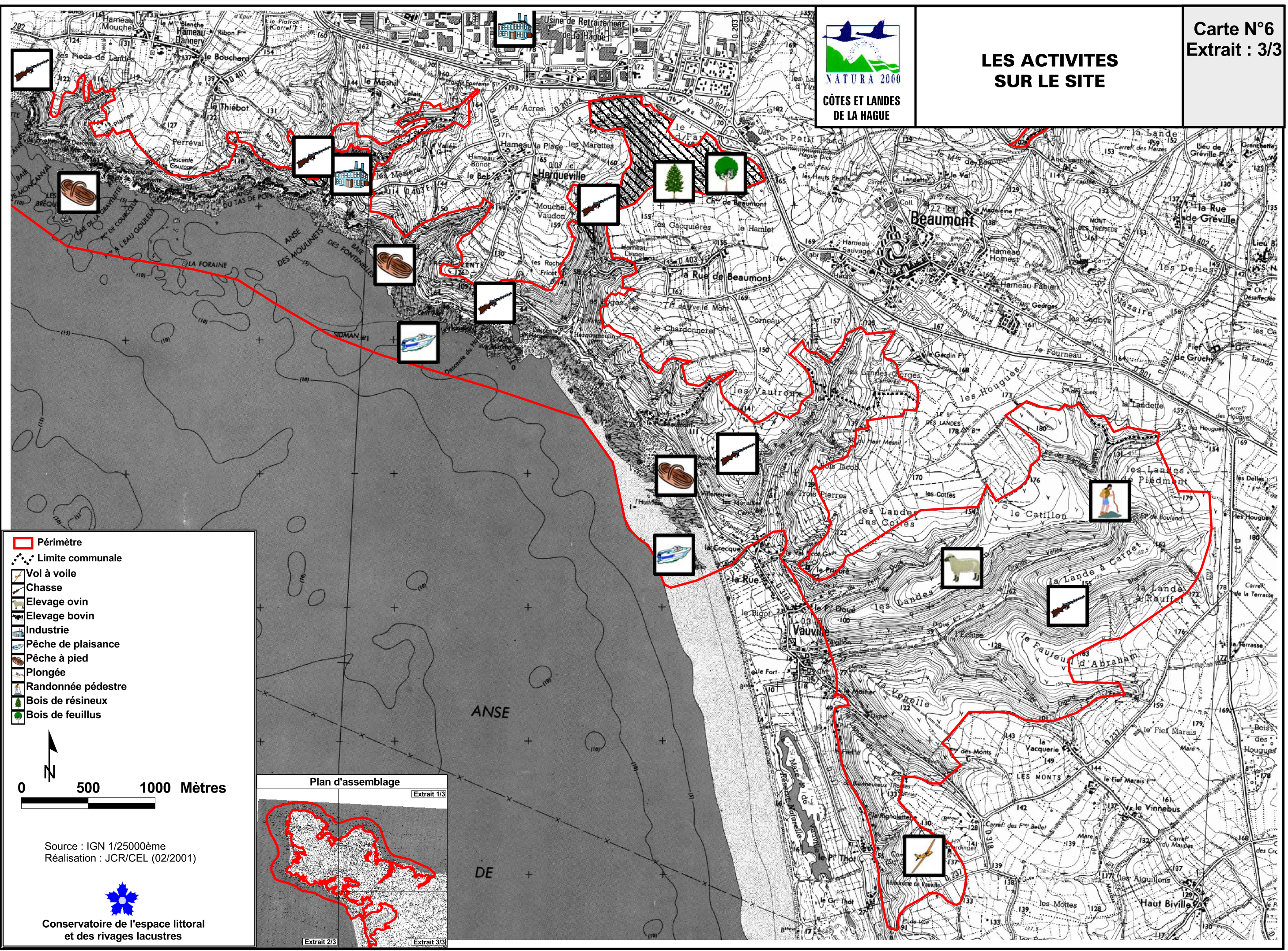
-  Périmètre
-  Limite communale
-  Vol à voile
-  Chasse
-  Elevage ovin
-  Elevage bovin
-  Industrie
-  Pêche de plaisance
-  Pêche à pied
-  Plongée
-  Randonnée pédestre
-  Bois de résineux
-  Bois de feuillus

0 500 1000 Mètres

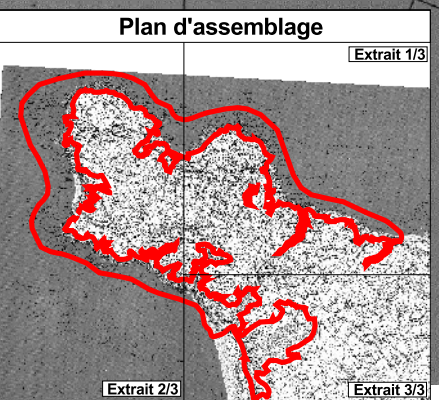
Source : IGN 1/25000ème
Réalisation : JCR/CEL (02/2001)



LES ACTIVITES SUR LE SITE



- Périètre
- Limite communale
- Vol à voile
- Chasse
- Elevage ovin
- Elevage bovin
- Industrie
- Pêche de plaisance
- Pêche à pied
- Plongée
- Randonnée pédestre
- Bois de résineux
- Bois de feuillus



Source : IGN 1/25000ème
Réalisation : JCR/CEL (02/2001)

LES MESURES DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LA LISTE DES FICHES ET DES OPERATIONS

LES FICHES ORIENTATION

LES FICHES ACTION

Les mesures et propositions concrètes du document d'objectifs sont appelées des **Opérations** (exemple ; Maintenir une hêtraie à houx).

Ces opérations concourent à la poursuite d'un objectif général d'une **fiche Action** (exemple ; Maintien des bois de feuillus).

Chacune des fiches Action concourt à résoudre une ou des problématiques de gestion ressortis du diagnostic et propres à un ensemble d'habitats ou à un habitat en particulier du site. Ces problématiques sont rappelées dans une **fiche Orientation** (exemple ; Garantir les habitats de vallées).

Fiche Orientation n°1 - Garantir les habitats de vallées	31
Fiche Orientation n°2 - Restaurer la diversité de la lande	32
Fiche Orientation n°3 - Garantir le maintien des habitats marins	34
Fiche Orientation n°4 - Préserver les habitats d'espèces	36
Fiche Orientation n°5 - Gérer la fréquentation	38
Fiche Action n°1/1 - Maintien des bois de feuillus	40
Opération n°11.1 Maintenir une hêtraie à houx	41
Opération n°11.2 Réaliser une étude pour le maintien des frênaies	41
Opération n°11.3 Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus	41
Fiche Action n°1/2 - Restauration des zones humides	43
Opération n°12.1 Retrouver le caractère de végétation de tourbière	44
Opération n°12.2 Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières	44
Opération n°12.3 Réduire la progression de la Renouée du Japon	44
Fiche Action n°2/1 - Diversification de la lande	45
Opération n°21.1 Restaurer la lande	46
Opération n°21.2 Mettre en place un pâturage itinérant	46
Opération n°21.3 Aménager des enclos	47
Opération n°21.4 Restaurer la lande humide des fonds de vallées	48
Opération n°21.5 Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes	48
Fiche Action n°2/2 - Suivi de la lande	50
Opération n°22.1 Mettre en place un suivi botanique	50
Opération n°22.2 Contribuer à la formation des intervenants sur la lande	50
Opération n°22.3 Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp	51
Fiche Action n°3/1 - Développement de techniques de pêche respectueuses du milieu	52
Opération n°31.1 Informer le public sur la pêche à pied	53
Opération n°31.2 Sensibiliser le public sur site	53
Opération n°31.3 Suivre l'impact de la pêche	53
Opération n°31.4 Inventorier et suivre les habitats marins	53
Opération n°31.5 Inventorier les grottes de Jobourg	54

Fiche Action n°3/2 - Concours au maintien de la qualité des eaux du littoral	55
Opération n°32.1 Favoriser les mesures agri-environnementales	56
Opération n°32.2 Activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage	56
Opération n°32.3 Arrêter un protocole de stockage et de nettoyage du plan POLMAR	57
Fiche Action n°4/1 - Maintien des habitats de chauves-souris	58
Opération n°41.1 Aménager les sites d'hivernage	59
Opération n°41.2 Préserver les sites de remises diurnes et de mise bas	59
Opération n°41.3 Suivre les populations de chauves-souris	59
Fiche Action n°5/1 - Orientation de la fréquentation	60
Opération n°51.1 Canaliser la fréquentation sur les pointes fréquentées	60
Opération n°51.2 Installer des panneaux de sensibilisation	61
Opération n°51.3 Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels	61

« TITRE DE LA FICHE ORIENTATION »

NUMERO
DE LA FICHE
ORIENTATION

Etat de conservation des habitats et/ou des habitats d'espèces

Diagnostic de l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces des annexes I et II, voire IV de la directive.

Problématique

Problématique de conservation des habitats et des espèces dans le site, lien entre l'état de conservation et l'évolution naturelle et/ou anthropique avec les objectifs de conservation à poursuivre.

Objectif

En fonction des problématiques, un ou des objectifs généraux sont proposés et correspondent à une fiche Action.

Entrée par fiche Action

Fiche Action	OPERATION	Priorité
N° Intitulé de la fiche	N° Intitulé de l'opération	Ordre de priorité : Urgente et prioritaire ; ★★★, Indispensable ; ★★, Utile pour aller plus loin ; ★.

Entrée par commune

Commune	OPERATION
Commune concernée	N°

Illustration

Etat de conservation des habitats

Cette fiche Orientation porte sur les habitats de vallée autre que les landes. Elle porte sur les bois des vallées suivantes ; Herquemoulin, vallée Colas, vallée des Moulins, vallée Jouan (Jupinerie), vallée de la Sabine, vallée du Castel, vallée du Hubiland et des valons de Vauville pour la tourbière. **L'état de conservation des frênaies est difficile à apprécier** (code 9180 – Frênaie de ravins hyperatlantique à Scolopendre), une étude est proposée à cette effet. Compte tenu des boisements en résineux et peupliers, **la hêtraie de Beaumont est jugée dans un état de conservation moyen à favorable** (code 9120 – Hêtraie acidiphile atlantique à houx) au regard de la directive. La banalisation du milieu par des essences comme les pins Laricio (*Pinus nigra laricio corsicana*), et les sapins de Douglas (*Pseudotsuga douglasii*), ainsi que le peuplier, demeure un facteur d'appauvrissement du sol défavorable à la régénération d'espèces de feuillus, et de la strate herbacée.

Les milieux tourbeux sont dans un état de conservation défavorable à moyen (code 7120 – Tourbière haute active encore susceptible de régénération), (code 4010 – Lande humide atlantique à Bruyère à quatre angles). L'embrousaillement par les Ajoncs et la concurrence pour l'eau avec les saules menacent leur fonctionnalité (effet de pompage).

Problématique

La **perte d'intérêt écologique** des milieux boisés des versants et des milieux tourbeux des fonds de vallée est une problématique commune à l'ensemble des habitats. Les bois de frênes feront l'objet d'une étude d'appréciation de l'habitat. Cette perte d'intérêt est lié à la fois aux **pratiques forestières** pour les boisements et au **développement de la végétation** pour les tourbières.

Objectifs

1/1 - Prévenir l'évolution des vallées boisées devant toute banalisation des peuplements.

1/2 - Rétablir les conditions d'un fonctionnement hydraulique nécessaire à la restauration des milieux tourbeux.

Entrée par fiche Action :

Fiche Action	OPERATION		Priorité
1/1 Maintien des bois de feuillus	11.1	Maintenir une hêtraie à houx	★★
	11.2	Réaliser une étude pour le maintien des frênaies	★★★
	11.3	Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus	★★
1/2 Restauration des zones humides	12.1	Retrouver le caractère de végétation de tourbière	★★★
	12.2	Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières	★★★

Entrée par communes :

Communes	OPERATION
Vauville	12.1 - 12.2
Beaumont	11.1 - 11.3
Herqueville	11.1
Jobourg	11.2
Omonville la Petite	11.3
Eculleville	11.2
Gréville	11.2
Hurville-Nacqueville	11.2

Etat de conservation des habitats

L'état de conservation des landes est considéré comme **mauvais à moyen** (code 4030 – Lande sèche à Bruyère cendrée et Ajonc de Le Gall et Lande sèche évoluée à Ajonc d'Europe) (code 4010 – Lande humide atlantique à Bruyère à quatre angles). Le développement de la lande à Ajoncs d'Europe gagne à la marge sur la Bruyère tandis que celle-ci s'appauvrit localement par manque de régénération. La modification des conditions édaphiques favorise par ailleurs la fougère aigle. Celle-ci devient compétitive à la lumière pour la Bruyère. La banalisation du milieu, du fait de cette dynamique naturelle, et l'abandon de pratiques locales souvent bénéfiques (brûlis), reste un facteur d'appauvrissement du milieu.

On distingue donc deux faciès :

- les landes sèches atlantiques à Ajonc de Le Gall (*Ulex galli*) et Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) présentes en zones résiduelles sur les retombées de plateau au nord ainsi que sur l'ensemble des falaises et versants de vallées exposées majoritairement à l'ouest et au sud-ouest. Ces peuplements subissent l'influence maritime à mesure qu'ils se rapprochent du bord de côte. A des formations landeuses typiques au sommet de la falaise succèdent des landes intimement associées à des pelouses silicicoles et aérohalines*.
- les landes sèches atlantiques évoluées à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et/ou Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) majoritairement présentes sur la façade nord du site et bien présentes par ailleurs jusqu'aux landes de Vauville.

Les secteurs concernés correspondent aux falaises nord de la Hague (d'Omonville la Rogue à Gréville) et au sud-ouest (d'Auderville à Vauville), ces sites se présentent donc comme de vastes bandes côtières de plusieurs kilomètres de long et de quelques centaines de mètres de large. Ces falaises au nord et au sud sont quasiment parallèles et ne sont espacées que de quelques kilomètres. Les landes sèches ne constituent qu'une des composantes de ces paysages. Elles sont associées à diverses formations herbacées où se mêlent des espèces typiques des pelouses aérohalines* (Armérie maritime (*Arméria maritima*), Silène maritime (*Silène maritima*)...) et des espèces de pelouses silicicoles (Romulée à petites fleurs (*Romulea colomnea*), Orniyhope délicat (*Ornithopus perpusillus*)...). Cette fine mosaïque d'habitats (les « communautés herbacées annuelles (thérophytes) » en particulier, difficiles à cartographier à notre échelle) constitue l'intérêt des landes littorales de la Hague.

Problématique

Le **développement de la végétation** conduit à terme à une raréfaction des zones à Bruyère. Seules les conditions d'un sol strictement sec et exposé au vent parviennent à maintenir ces formations. Aucun usage traditionnel n'apporte actuellement de solutions pérennes au maintien de l'habitat. La lande humide à Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*) connaît en plus du développement de la végétation, une modification défavorable des conditions humides.

Objectifs

2/1 - Stopper le développement de la lande à Ajonc d'Europe et/ou à Fougère aigle et restaurer progressivement la lande basse à Bruyère cendrée et Ajonc de Le Gall.

2/2 - Assurer la pérennité d'intervention sur le milieu.

Entrée par fiche Action :

Fiche Action	OPERATION	Priorité	
2/1 Diversification de la lande	21.1	Restaurer la lande	★★★
	21.2	Mettre en place un pâturage itinérant	★★★
	21.3	Aménager des parcs de contention	★★★
	21.4	Restaurer la lande humide des fonds de vallée	★★★
	21.5	Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes	★★
2/2 Suivi de la lande	22.1	Mettre en place un suivi botanique	★★
	22.2	Contribuer à la formation des intervenants sur la lande	★★
	22.3	Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp	★★

Entrée par communes :

Communes	OPERATION
Vauville	21.1 - 21.2 - 21.3 - 21.4 - 22.1
Beaumont	21.1 - 21.2 - 21.3 - 22.1
Herqueville	21.1 - 21.2 - 21.3 - 22.1
Jobourg	21.1 - 21.5 - 21.2 - 21.3 - 22.1
Auderville	21.1 - 21.2 - 21.3 - 22.1
St. Germain des Vaux	21.1 - 21.2 - 21.3 - 22.1
Omonville la Petite	21.1 - 21.2 - 21.3 - 22.1
Omonville la Rogue	21.1 - 21.2 - 21.3 - 22.1
Eculleville	21.1 - 21.2 - 21.3 - 22.1

Chèvres communes participant au maintien de l'habitat « Végétation de falaise » sur les falaises de Jobourg.



« Gandalf », photo du haut, « Orphée » et « Hespéris », photo du bas (TERNON N.).

Pâturage ovin dans les landes de Vauville (année 1950)



in « Plan de gestion des Landes de Vauville », CERA-Environnement

Etat de conservation des habitats

Différents milieux marins à submersion permanente ou temporaire sont concernés par les habitats de la directive. Il s'agit des « Prés salés atlantiques », code 1330, des « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse » (accueillant des herbiers de Zostères naines), code 1140, des « Récifs » avec la présence de phoques gris, code 1170, des « Bancs de sable à faible couverture d'eau marine avec présence de zostère marine (à confirmer), code 1110, des « Grottes non exploitées par le tourisme », code 8310. Ce dernier habitat reste cependant à confirmer.

L'état de conservation des habitats peut être estimé comme **moyen à bon**. Il n'y a pas eu de constat avéré de dégradations ni d'évolution des habitats pouvant perturber l'écosystème. **Ce constat est cependant largement insuffisant** compte tenu d'une part du peu de connaissance précise des zones concernées ou de leur quasi absence pour les zones marines, et d'autre part de certains modes de pêche qui peuvent être préjudiciables à l'état de conservation des habitats.

Le site de la Hague est un lieu de passage pour le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) qui ne motive pas des opérations de gestion ou de suivi particulières à l'heure actuelle. L'intérêt des récifs en tant qu'habitats d'espèce est à confirmer.

Problématique

Les questions d'impact des activités de pêche (certaines pratiques de retournement des blocs et de remaniement des fonds pouvant entraîner l'appauvrissement du milieu) et de méconnaissance des habitats (inventaires nécessaires des herbiers et des grottes) motivent les propositions d'opérations des deux fiches Action. Il s'agira de mettre en relation les activités situées en amont du site et les habitats situés en aval, et de donc de considérer les bassins versants hydrogéologiques et hydrologiques.

Cf. Carte n°7 : « Les bassins versants ».

Objectifs

3/1 - Orienter les pratiques de pêche vers la préservation du milieu et des espèces prélevées.

3/2 - Limiter au maximum les facteurs de risque de pollution des habitats côtiers et arrière-littoraux.

Entrée par fiche Action :

Fiche Action	OPERATION	Priorité
3/1 Développement de techniques de pêche respectueuses du milieu	31.1 Informer le public sur la pêche à pied	★★★
	31.2 Sensibiliser le public sur site	★★★
	31.3 Suivre l'impact de la pêche	★★
	31.4 Inventorier et suivre les habitats marins	★★
	31.5 Inventorier les grottes de Jobourg	★★
3/2 Concours au maintien de la qualité des eaux du littoral	32.1 Favoriser les mesures agri-environnementales	★★
	32.2 Activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage	★★★
	32.3 Arrêter un protocole de stockage et de nettoyage du plan POLMAR	★★★

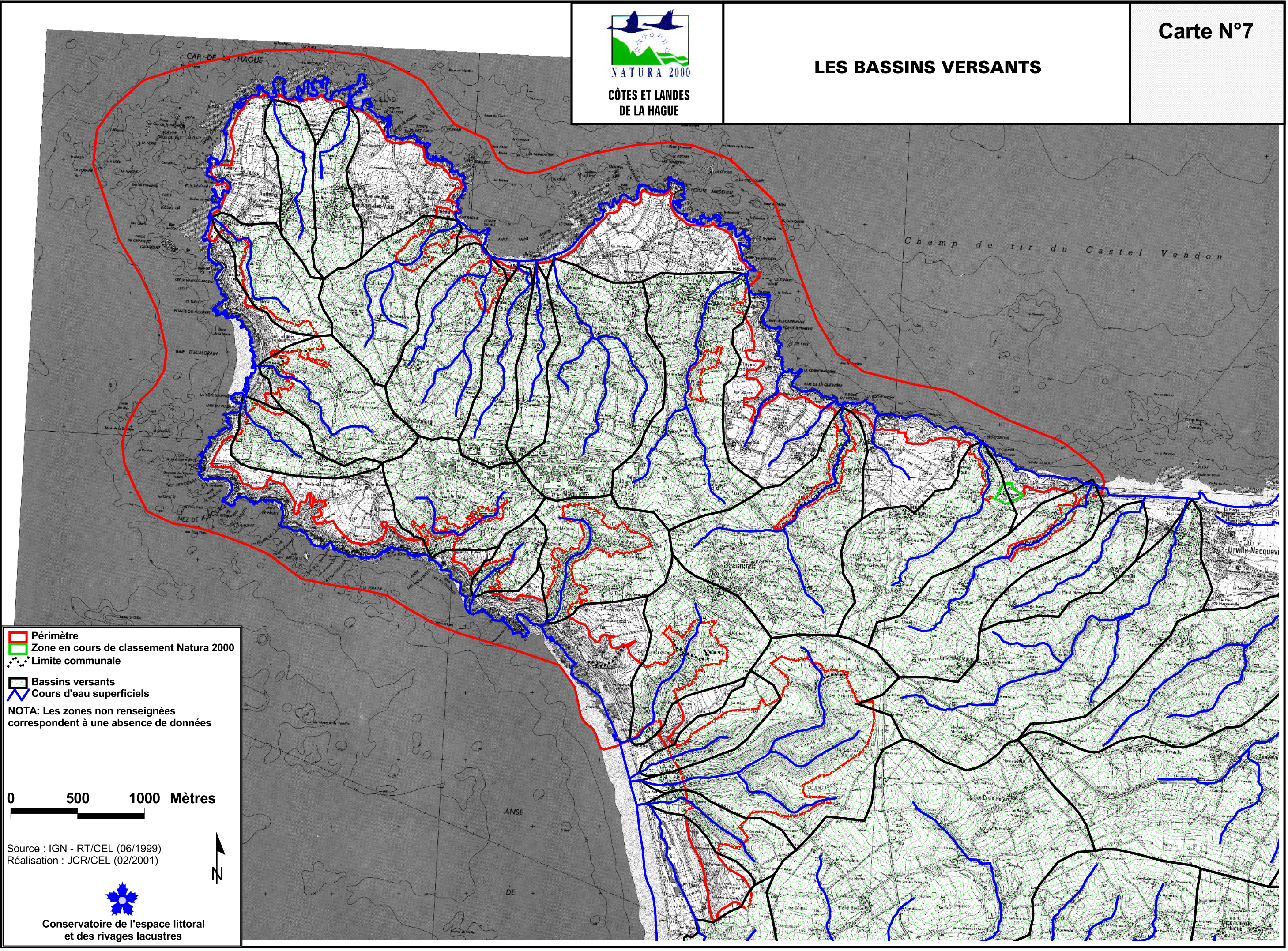
Entrée par communes :

Communes		OPERATION
Vauville	Omonville la Petite	L'ensemble des communes est concernée à divers titres selon la pression de pêche et la fréquentation du milieu marin.
Beaumont	Digulleville	
Herqueville	Omonville la Rogue	Il en est de même des opérations 32.1 et 32.2 touchant aux bassins versants.
Jobourg	Eculleville	
Auderville	Gréville	La commune de Jobourg est seule concernée par l'action 31.5, tandis que les communes de Auderville et Digulleville sont particulièrement concernées par l'opération 32.3
St . Germain des Vaux	Hurville-Nacqueville	



CÔTES ET LANDES
DE LA HAGUE

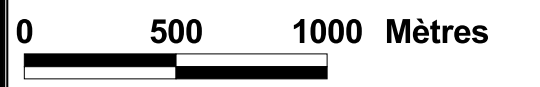
LES BASSINS VERSANTS



- Périimètre
- Zone en cours de classement Natura 2000
- Limite communale

- Bassins versants
- Cours d'eau superficiels

NOTA: Les zones non renseignées correspondent à une absence de données



Source : IGN - RT/CEL (06/1999)
Réalisation : JCR/CEL (02/2001)



Conservatoire de l'espace littoral
et des rivages lacustres

Etat de conservation des habitats

Les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe II de la directive concernent aujourd'hui uniquement quatre espèces de chauves-souris ; le grand Rhinolophe, le grand Murin, le Murin émarginé et la Murin de Beichstein. Ces espèces hibernent dans des blockhaus et une cavité naturelle. Le nombre d'individus en sites d'hibernation est très variable. Les grands Rhinolophes sont en nombre important (de l'ordre d'une centaine), ainsi que les grands Murins (environ 300 individus) tandis que les populations de Murins émarginés sont très faibles (quelques individus). On ne recense qu'un Murin de Bechstein.

Ces populations restent sujettes à des dérangements les espèces en hiver supportent très mal. Les boisements de feuillus, qui constituent une zone de chasse privilégiée, sont jugés dans un état de conservation favorable à moyen pour la hêtraie de Beaumont mais difficile à apprécier pour les frênaies. La proximité des prairies pâturées constitue une zone de chasse intéressante pour deux des quatre espèces dès lors que les produits phytosanitaires tels que les pesticides et vermifuges à base d'ivermectine pour les bovins sont peu ou pas utilisés. Les habitats (hibernation et zone de chasse) ainsi recensés sont dans un état **moyen à favorable** compte-tenu de la fréquentation avérée ou potentielle des sites et des pratiques culturelles. Les données concernant d'éventuels sites de reproduction ne sont pas encore connues.

Il convient de noter que les prospections de mares et de mares abreuvoirs n'ont pas fait ressortir la présence d'amphibiens de l'annexe II. Par contre la grenouille agile, la rainette verte, le crapaud accoucheur et le crapaud calamite, espèces de l'annexe IV de la directive sont bien présentes. Ces espèces, également protégées au niveau national mériteraient que l'on s'y intéresse à l'appui d'un état des habitats, et dans un autre cadre de protection, (cf. annexe 5).

Problématique

La problématique majeure concernant ces espèces porte sur la **garantie de leurs zones d'hibernation**. Le principal facteur de menace est celui du dérangement des populations l'hiver, par la fréquentation. Les sites de reproduction et de remises diurnes ne sont pas encore précisés. Les zones de chasse se retrouvent indirectement traitées dans les opérations 32.1 (Favoriser les mesures agri-environnementales), 11.1 (Maintenir une hêtraie à houx), 11.2 (Réaliser une étude pour le maintien des frênaies) et 11.3 (Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus).

Objectifs

4/1 - Garantir le bon état des zones de chasse et la protection des lieux d'hibernation, de repos diurne et de mise bas.

Entrée par fiche Action :

Fiche Action	OPERATION	Priorité	
4/1 Maintien des habitats de chauves-souris.	41.1	Aménager les sites d'hivernage	★★★
	41.2	Préserver les sites de remises diurnes et de mise bas	★★★
	41.3	Suivre les populations de chauves-souris	★★

Entrée par communes :

Communes	OPERATION
Beaumont	41.1 - 41.2
Auderville	41.1 - 41.2
Gréville	41.1 - 41.2
Vauville	
Herqueville	L'ensemble de ces communes est concerné à divers titres en fonction d'informations complémentaires concernant les sites de reproduction et de remises diurnes ; 41.2.
Jobourg	
St . Germain des Vaux	
Omonville la Petite	
Digulleville	
Omonville la Rogue	
Eculleville	
Hurville-Nacqueville	

Exemple de grille de protection d'un site à l'entrée d'une cavité où l'accès peut être ouvert hors période d'hibernation.



Etat de conservation des habitats

La Hague est un pays touristique de renom qui s'inscrit dans le circuit touristique du département. A ce titre, la fréquentation automobile et pédestre est importante et se manifeste par des pics de fréquentation en été qui peut avoir un impact sur les habitats. La fréquentation ne constitue pas cependant un facteur de dégradation proprement dit sur le site car cette dégradation est extrêmement localisée. Les habitats concernés sont dans un **mauvais à moyen** au regard de la fréquentation. Il s'agit des « végétations de falaises » (code 1230), pour le nez de Voidries où le milieu subit le surpiétinement, des « végétations vivaces des rivages de galets » (code 1220) et des « végétations annuelles des laisses de mer » (code 1210), où la fréquentation occasionnelle des motos a un impact notoire sur la végétation.

Problématique

La fréquentation pose donc un problème ponctuel sur le site. Au regard de l'ensemble du site, son impact reste marginal en terme de points d'érosion (nez de Voidries) ou de pratiques (circulation motorisée) ; il s'agit donc de canaliser la fréquentation.

Objectifs

5/1 - Canaliser les différents publics sur le site de manière à limiter leurs impacts sur les milieux.

Entrée par fiche Action :

Fiche Action	OPERATION		Priorité
5/1 Orientation de la fréquentation	51.1	Canaliser la fréquentation	★★★
	51.2	Installer des panneaux de sensibilisation	★★
	51.3	Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels	★★★

Entrée par communes :

Communes	OPERATION
Jobourg	51.1 - 51.2
Auderville	51.2 - 51.3
Saint Germain des Vaux	51.2 - 51.3

Exemple d'une restauration passive du couvert végétal où Ajoncs et espèces annuelles recolonisent le milieu.



Pointe rocheuse exposée ; 1987, en haut (Photo R. Labbé) et 1995, en bas (Photo P. Enoul), « Restaurer nos espaces naturels ; bilan d'un savoir-faire en Bretagne » - CEL/IRPA.

« TITRE DE LA FICHE ACTION »

Habitats Espèces	Mention des habitats et des espèces des annexes I, II et IV de la directive pour lesquels les opérations décrites ci-après conduisent au maintien dans un état de conservation favorable
Objectif	Résultat général souhaité par la combinaison des opérations menées, l'évaluation du maintien des habitats se faisant par les suivis périodiques
Orientations thématiques concernées	La fiche Action concourt à résoudre une ou des problématiques du site qui sont ressortis du diagnostic

NUMERO
DE LA
FICHE
ACTION

Numéros
des
opérations
concernées

Localisation	Les interventions prévues par les opérations sont localisées par communes en se référant aux lieux-dits des cartes IGN (25000 ^{ème}) et en indiquant le statut foncier
Statut foncier	
Communes concernées	

Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :

Les mesures réglementaires permettent dans une large mesure de prévenir la dégradation des habitats sans toutefois freiner la dynamique naturelle du milieu. Des actions de gestion ou simplement liées à l'usage du site concourent au maintien des habitats. A contrario, des activités peuvent avoir des impacts négatifs, indirects ou directs sur les habitats.





Usages, impacts et évolution :

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Usage, activité ou évolution naturelle notables pour les habitats	Techniques et types de pratique et d'évolution	Facteurs de diversité et de maintien des habitats	Facteurs conduisant de façon rapide ou lente, directe ou indirecte, à la détérioration des habitats voire à leur disparition

Descriptif des opérations et recommandations :

« Opération »

Il s'agit d'une description des opérations et modalités pratiques retenues pour assurer la mise en œuvre des opérations et l'atteinte de l'objectif général. Elle tient compte des activités présentes sur le site tout en faisant état des recommandations nécessaires au succès de l'opération et des liens avec d'autres opérations. Chaque opération devra faire l'objet d'un objectif précis à partir d'un diagnostic détaillé.

Opération	Coût ttc. en €	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
Chaque opération correspond à une catégorie qui indique le type d'intervention ; Etude =  , Travaux =  , Veille et Suivi =  , Cohérence réglementaire =  .	Estimation du coût ou enveloppe de réserve	Source financière non limitative sur laquelle peut émerger l'opération	Opérateur souhaitable pour conduire l'opération	Acteurs directement impliqués politiquement, financièrement, du point de vue foncier ou de part les activités exercées	Ordre de priorité : Urgente et prioritaire ; ★★★, Indispensable ; ★★, Utile pour aller plus loin ; ★.

Calcul estimatif des coûts Détails sur l'estimation des coûts par opération

Opérations liées avec :

« Opération » Autres opérations concourant à l'objectif de façon secondaire mais dont la mise en œuvre devra tenir compte



Frênaie de ravins
(Le Castel Vendon)



Hêtraie à houx (Beaumont)

Habitat - Hêtraie acidiphile atlantique à houx, Frênaie de ravins à frênes et érables sycomores.

Espèces - Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin émarginé et Murin de Bechstein.

Objectif - Prévenir l'évolution des vallées boisées devant toute banalisation des peuplements.

Orientation concernée :
Garantir les habitats de vallée.

Localisation :

Vallée d'Herquemoulin, vallée Colas, Moulinets, vallée Margot, vallée des Moulins, vallée Jouan (Jupinerie), vallée de la Sabine, vallée du Castel, vallée du Hubiland.

Statut foncier - Privé, CEL.

Communes concernées - Beaumont, Jobourg, Herqueville, Omonville la Petite, Eculleville, Gréville-Hague, Urville-Nacqueville.

11.1
11.2
11.3

Opérations

Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :

Les vallées à frênes dominant concernent la Sabine, le Castel et le Hubiland. L'état de conservation de ces frênaies de ravins est difficile à apprécier. Les sous-bois font l'objet de balades récréatives, de passages entretenus pour la pratique de la chasse voire de pâturage sur les parcelles à flanc de vallée ou le long des ruisseaux. La lande à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) voire à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) est rarement présente (La Sabine), et l'on trouve par ailleurs de discrètes plantations (parcelles de feuillus à châtaignier dominant sur La Sabine). La réflexion sur le mode de gestion de cet habitat n'a pas identifié d'éventuels impacts négatifs sur son maintien dans un état de conservation favorable. En outre, les chauves-souris telles le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin émarginé ou Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis Myotis*) et Murin de Bechstein (*Myotis Bechsteini*) sont susceptibles de trouver dans ces bois, allées en sous-bois et chemins forestiers des zones de chasse très intéressantes.

La hêtraie, présente en amont de la vallée d'Herquemoulin sur les versants, se situe également sur le plateau. Elle est de plus bel aspect sur les versants exposés au sud. Elle fait l'objet d'un plan simple de gestion de deuxième génération jusque fin 2013, ayant reçu l'agrément du Centre Régional de la Propriété Forestière. Sa gestion poursuit les objectifs de maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable. Il y est envisagé en outre de privilégier le hêtre là où les taillis sont vieillissants et peuvent être exploités. Les parcelles forestières de pins Laricio (*Pinus nigra laricio corsicana*) et de sapins de Douglas (*Pseudotsuga douglasii*) représentent une superficie réduite par rapport à la totalité des boisements (10 % soit environ 8 hectares). L'extension du pin Laricio est par ailleurs envisagée sur 3 hectares hors périmètre. La réflexion faite à propos des chauves-souris pour les frênaies de ravins trouve également son intérêt pour les hêtraies.

Les parcelles en peupleraie (Beaumont et Omonville la Petite) et en résineux (Beaumont et Herqueville), sont relativement peu importantes en surface par rapport à l'ensemble des bois de feuillus. Le maintien des résineux et peupliers pose la question de la perte d'intérêt écologique des

milieux qu'ils contribuent à modifier rapidement (appauvrissement de la strate herbacée) ou à long terme (acidification du sol, modification des apports de litière).

Usages, impacts et évolution :

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Peupliers Résineux	Plantations (récentes)	Maintien d'un sol acide (résineux épars en faible surface de la hêtraie acidiphile)	Peupleraies ; concurrence avec les espèces hygrophiles de la strate herbacée (pompage) limitant la diversité spécifique Résineux ; accélération de l'acidification du sol limitant fortement la reprise de feuillus

Descriptif des opérations et recommandations :

11.1 Maintenir une hêtraie à houx

Compte tenu des modalités de gestion actuelles en sylviculture dynamique de l'habitat « Hêtraie acidiphile atlantique à houx », une simple mesure de veille est proposée visant à communiquer sur l'intérêt d'une gestion en futaie régulière ou irrégulière avec maintien des populations de houx (*Ilex aquifolium*). En fonction des conditions du sol, l'adjonction de pins n'est pas incompatible mais de façon éparse et en faible surface. Il faut cependant veiller à maîtriser l'extension de pins. L'éclaircissement au sol et les opérations de régénération devront tenir compte de la présence du houx. Les dégagements manuels ou mécaniques sont également à privilégier par rapport à l'utilisation de produits chimiques, de même que le maintien d'arbres morts au bénéfice de l'entomofaune.

Des mesures financières viendront compenser le surcoût de travail occasionné par ces préconisations de gestion issues des fiches habitats du Muséum National d'Histoire Naturelle. Dans le même temps, il est de la mise en cohérence de l'action de l'Etat (DDA, DIREN) d'attribuer les aides forestières en cohérence avec les objectifs propres au site Natura 2000.

11.2 Réaliser une étude pour le maintien des frênaies







La valeur écologique et biologique de l'habitat « Frênaie de ravins à frênes et érables sycomores », est d'autant plus à souligner que l'habitat est rare par sa mosaïque, les potentialités de présence d'espèces protégées et sa faible répartition. Les prescriptions portent sur le maintien du couvert végétal et des sujets, hors cueillette (coupe rase à proscrire). Les plantations en résineux sont à exclure. Compte tenu des fortes pentes et de l'accès difficile, tout choix d'ouverture de chemins ou pistes devra être réfléchi en fonction du maintien de surfaces homogènes (éviter des surfaces résiduelles).

Concrètement et à partir de ces considérations, l'opération consiste à veiller au maintien de l'habitat visant à prévenir toute transformation préjudiciable à son état de conservation déterminé par une étude écologique et forestière. Celle-ci vise à faire ressortir l'intérêt patrimonial des vallées concernées ainsi que les usages et les impacts sur le milieu.

11.3 Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus

En fin de production de parcelles en peupleraies ou résineux, lors d'événements naturels mettant à mal ces boisements ou pour prévenir la volonté de planter de tels peuplements, des mesures financières viendront favoriser les boisements de feuillus par des essences adaptés au maintien ou à

l'extension des habitats. La cohérence des services de l'Etat est également nécessaire pour assurer la conduite de cette opération.

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
11.1  -  Maintenir une hêtraie à houx	à définir	Mesures d'aides forestières à but écologique	OS	Propriétaire CRPF - CEL	★★
11.2  -  Réaliser une étude pour le maintien des frênaies	11 434 à 12 958	FGMN	OS/DIREN	Propriétaires - CEL CRPF - Communes	★★★
11.3  -  Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus	à définir	Mesures d'aides forestières à but écologique	OS	Propriétaires - CEL CRPF - Communes	★★



Calcul estimatif des coûts :

11.1 : à définir à partir des mesures d'aides forestières à but écologique qui seront prochainement arrêtées.

11.2 : étude au ¼ d'hectare pour environ 200 relevés (9 909 €.) + analyse (état de conservation et propositions de gestion) et cartographie (2 287 €.).

11.3 : à définir à partir des mesures d'aides forestières à but écologique qui seront prochainement arrêtées.

Opérations liées avec :

41.1  -  -  Aménager les sites d'hivernage

 Cf. Fiche Action n°4/1 : Maintien des habitats des chauves-souris

RESTAURATION DES ZONES HUMIDES



La Rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia), protégée au plan national.

Habitat - Lande humide atlantique septentrionale à bruyère à quatre angles, tourbière haute dégradée.

Objectif - Rétablir les conditions d'un fonctionnement hydraulique nécessaire à la restauration des milieux tourbeux.

Orientation concernée :

Garantir les habitats de vallée.

Localisation :

Ruisseaux de la Grande vallée et petit Doué.

Statut foncier - Communal, Privé et CEL.

Communes concernées - Vauville.

12.1

12.2

12.3

Opérations

Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :

Dans la phase d'élaboration du plan de gestion des landes de Vauville, le bureau d'étude CERA-Environnement a mis en évidence l'existence d'un ancien système de retenue d'eau en escalier et de répartition latérale de l'eau en bassins, dans les fonds de vallées sur les des hauteurs de Vauville. Ce système a pu assurer autrefois une protection du village contre des inondations brutales suite à l'accumulation subite des eaux de ruissellement. L'embroussaillage et le développement de la végétation arbustive ont gagné ces milieux tourbeux, leur faisant perdre ainsi leur rôle d'écrêteur de crues. Ces bassins ont perdu de leur efficacité (brèches, trouées, déchaussement des murets-digues), tandis que le développement de la molinie témoigne du caractère dégradé de la lande humide à bruyère à quatre angles.

La tourbière haute dégradée, étant susceptible de régénération, peut à moyen ou long terme retrouver les caractères d'une lande haute active c'est à dire typique d'une végétation de tourbe et donc un statut d'habitat prioritaire de l'annexe I de la directive.

Il convient de rappeler le développement, en limite du site Natura 2000, de la Renouée du Japon (*Polygonum cuspidatum*). Cette herbacée, au port arbustif pouvant atteindre trois mètres de hauteur, a été introduite en France en 1939 pour ses qualités ornementales et alimentaires. Son développement par rhizomes (jusqu'à 50 cm. par an), sa capacité à maximiser sa photosynthèse et sa stratégie de conquête à l'égard de plantes voisines (sécrétion de substances allélopathiques), notamment, lui confèrent un caractère particulièrement invasif par rapport au territoire et agressif vis à vis d'espèces locales. Les principales stations de la Renouée du Japon (*Polygonum cuspidatum*) en limite de périmètre Natura 2000, se situent sur les bords de la route D403 (rue de Beaumont à Beaumont et Treize vents à Herqueville), ainsi que le long du ruisseau de la Vallée des Moulins (Saint-Germain des Vaux). Le broyage des bords de route facilite sa propagation (fragmentation de rhizomes donnant de nouveaux pieds), en particulier lorsqu'un ruisseau ou un fossé permet le transport des brins de rhizomes.

Usages, impacts et évolution :

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Développement de la végétation	Développement spontané du saule et de la molinie	Passereaux nicheurs	Vieillessement de la lande humide et perte de fonctionnalité de la tourbière (perte hydraulique et effet de pompage des ligneux)

Descriptif des opérations et recommandations :**12.1 Retrouver le caractère de végétation de tourbière**






Les tourbières et landes humides tourbeuses ou semi-tourbeuses sont susceptibles de se régénérer naturellement à condition d'intervenir sur la végétation qui s'est spontanément développée au détriment de la lande tourbeuse. Ce premier temps de la restauration est prévu au plan de gestion des Landes de Vauville.

12.2 Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières

Il s'agit également d'intervenir sur les conditions hydrauliques du milieu. Ce deuxième temps de la restauration est également prévu au plan de gestion des Landes de Vauville et pourrait notamment passer par la restauration des ouvrages hydrauliques (digue, système d'évacuation du trop-plein) et l'aménagement des cours d'eau latéraux (sous réserve des dispositions de la loi sur l'eau).

12.3 Réduire la progression de la Renouée du Japon

Cette opération de veille et de gestion conduit dans un premier temps à assurer une surveillance de la progression de la Renouée du Japon (*Polygonum cuspidatum*), et d'expérimentation des travaux nécessaires à la réduction de son emprise et à son éradication (fauchage, arrachage, lutte chimique, lutte biologique).

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
12.1  Retrouver le caractère tourbeux de la végétation	53 357 à 60 980	FGMN	SMET	Propriétaires Communes/CEL	★★★
12.2  -  Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières	68 602 à 76 225	FGMN + AESN	CEL	Propriétaires Communes CEL	★★★
12.3  -  Réduire la progression de la Renouée du Japon	A définir	FGMN + ?	OS	Communes/CEL Propriétaires DDE/SMET	★★

Calcul estimatif des coûts :


12.1 : estimation reportée à partir des chiffrages du plan de gestion des landes de Vauville (Cera-environnement, juillet 2000). Les opérations retenues du plan sont « Débroussaillage Vallée Digard et Grande Vallée » code v2 et v3 (49 089 €.), « Etrépage des tourbières » code v4 (3 354 €.).



12.2 : estimation reportée à partir des chiffrages du plan de gestion des landes de Vauville (Cera-environnement, juillet 2000). Les opérations retenues du plan sont « Arrachage manuel des saules » code v1 (7 927 €.) « Entretien des berges » code v5 (41 619 €.), « Restauration des murets-digue » code v6 (à partir des chiffres de base fournis – 244 €/m³, 3-6 m³/mur – et pour un nombre de murets évalué arbitrairement à 12 : 244 € x 4.5m³ en moyenne x 12 soit environ 15 245 €, + apports évalués arbitrairement à 15 245 €.), enfin « Restauration de la Digue » et « Maîtrise du foncier sur les vallées » codes v7 et v8 (non évaluées).


12.3 : à définir en fonction d'un diagnostic précis de la situation et des mesures les mieux à mêmes de réduire la progression de la Renouée du Japon.

Opérations liées avec :

32.1  -  Favoriser les mesures agri-environnementales

 Cf. Fiche Action n°3/2 : Concours au maintien de la qualité des eaux du littoral

32.2  -  Activer la mise aux normes des bâtiments d'élevage

 Cf. Fiche Action n°3/2 : Concours au maintien de la qualité des eaux du littoral



Landes dominées par l'Ajonc d'Europe



Brûlis sur lande basse (Comté du Dorset - GB)

Habitat - Lande sèche et lande humide, végétation de falaises, communautés herbacées annuelles (thérophytes).

Objectif - Stopper le développement de la lande à Ajonc d'Europe et/ou à Fougère aigle et restaurer progressivement la lande basse à Bruyère cendrée et Ajonc de Le Gall.

Orientation concernée :

Restaurer la diversité de la lande.

Localisation :

Côte Nord : Bréfontaine, La Cotentine, La Jupinerie, Les Moulins. 21.1
21.2

Côte Ouest : Les Buttes, Les Herbages, Lande de Verbec/Bec de la Roche, Côtis d'Ecalgrain. 21.3
21.4

Côte Sud-Ouest : Descente de Moncanval à Descente de Perréval, Côtis du ruisseau du Val ; les Fontenelles et Treize vents, Côtis du ruisseau d'Herquemoulin, Falaise en aplomb de Le Chardonneret, Les landes Clerges, Les Pouquelées et les Murailles, Landes de Vauville, Côtis de la lande Thot au sud. 21.5

Opérations

Statut foncier - Privé, Communal, CEL.

Communes concernées :

Côte Nord : Eculleville, Omonville La Rogue, Omonville la Petite, Saint Germain des Vaux.

Côte Ouest : Auderville, Jobourg.

Côte Sud-Ouest : Jobourg, Herqueville, Beaumont, Vauville.

Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :

L'abandon progressif de l'exploitation de la lande pour le bois de chauffage, de complément fourrager et la litière, ainsi que la raréfaction du pâturage, ont laissé la place à une dynamique spontanée de la végétation. Les landes basses ne se régénérant plus, elles sont soumises à la compétition d'espèces sociales. De plus, les stades jeunes qui font l'intérêt de ces formations sont de plus en plus rares, même là où la lande basse semble bien représentée.

La fougère aigle présente un essor important sur les sols les plus épais. La production et l'accumulation rapide de matière organique par la fougère menace particulièrement les landes mésophiles à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et à Ajonc de Le Gall (*Ulex galli*), espèces peu compétitives dans ces conditions face à la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). L'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) est une menace pour les landes basses les plus sèches du fait d'une compétition pour la lumière.

Cette augmentation de la hauteur des strates végétales s'est également faite au détriment du petit patrimoine bâti ; le réseau de murets n'est aujourd'hui plus visible malgré un bon état de conservation.

De nombreux secteurs font l'objet d'interventions à des fins agricoles et cynégétiques. La Grande Vallée est l'objet d'un pâturage extensif par des moutons, des bovins et quelques chevaux. Des pelouses aérolines* profitent aux bovins comme au Castel Vendon et à la baie de la Quervière. Le secteur de la pointe du Bec des Anes dans les falaises de Jobourg est fréquemment pâturé par des chevaux. Des brûlages accidentels et la pratique des layons favorisent à l'ouverture du milieu pour quelques temps et à la chasse : les pierres Pouquelées, la Grande Vallée, la Cotentine.

Quelques parcelles font l'objet d'une gestion expérimentale aux pierres Pouquelées sur la régénération de la végétation après brûlis et à la vallée d'Herquemoulin sur l'ouverture du milieu par un pâturage caprin.

Usages, impacts et évolution :

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Développement de la végétation	Développement spontané à fougère aigle et Ajonc d'Europe	Oiseaux nicheurs (Fauvette pitchou)	Développement des strates supérieures de la lande et perte de diversité spécifique Uniformisation du paysage
Pâturage/Coupe	Abandon du cycle d'entretien de la lande		Vieillessement de la lande basse
Pâturage extensif	Moutons, bovins, chevaux	Ouverture du milieu et maintien de la diversité de la lande	
Chasse	Création de layons	Ouverture du milieu	Abandon sur place des produits de coupe, ce qui enrichit le sol

Descriptif des opérations et recommandations :**21.1 Restaurer la lande**

La préparation de la mise en pâturage d'un secteur s'appuie sur la restauration par un brûlage qui peut remplacer avantageusement la fauche du point de vue du coût et du temps de mise en œuvre. Dans tous les cas, pour que le pâturage soit viable, un minimum de surfaces en herbe est nécessaire. Le brûlage ou écobuage était pratiqué traditionnellement dans cette optique.

Il s'agit concrètement de restaurer et préparer le parcours à l'aide de feux courants circonscrits sur de petites surfaces de deux à trois hectares : rotations tous les 5 à 6 ans en février/mars, préservant ainsi la banque de graines et la faune (fuite et recolonisation), mise en place de pares-feux en créant des layons et en prenant soin d'exporter les produits de coupe. Cette opération s'attachera les services du SDIS (Service Départemental Incendie et Sécurité). Selon les conditions topographiques, on pourra s'aider d'une fauche mécanique ou manuelle avec exportation de la coupe ou brûlage sur place. Une demande d'autorisation en Préfecture ainsi qu'en Mairie est nécessaire afin de prendre en compte à la fois l'arrêté d'interdiction de brûler des végétaux et la responsabilité des autorités en matière de sécurité. L'outillage nécessaire à la restauration par brûlis ou fauche est également à prévoir à moins de s'attacher les services d'une entreprise.

21.2 Mettre en place un pâturage itinérant

Le principe d'intervention repose sur la mise à profit de la banque naturelle de graines que constitue chacune des zones de lande basse. Il s'agit de les régénérer lorsqu'elles ont atteint un stade qui les mènera à court terme à un état vieillissant, d'autre part de gagner l'espace perdu en périphérie. Les plants de bruyère qui ont une progression souvent centrifuge structurent, par implantation annuelle de semis (cas d'une première colonisation) et par marcottage, des taches qui confluent avant de s'interpénétrer.

Le pâturage est le moyen retenu en combinant enclos de contention et troupeau itinérant. Il doit permettre par l'entretien de maintenir à long terme l'effort de restauration qui sera entrepris dans un premier temps par le brûlis. En plus de son effet direct sur la végétation ainsi que du piétinement, du transport de graines par le bétail (zoochorie) mais aussi par le vent sur les espaces alors dégagés (anémochorie), le pâturage devrait permettre la gestion des communautés végétales (communautés herbacées annuelles des pelouses aérohalines) et la mosaïque de milieux recréée par le brûlis, et de stimuler le recyclage de la matière organique (exportation via la bergerie) en favorisant le maintien ou

le rétablissement d'un sol oligotrophe* c'est-à-dire pauvre en éléments nutritifs auquel est inféodé la lande à bruyères.

En pratique, il s'agit de relier les zones en réseau en créant des layons afin de faciliter la conduite du troupeau en parcours et tenir compte dès ce stade des pratiques de randonnées et de chasse avec les intéressés. De même, compte tenu de l'ancien réseau de murets il conviendra de veiller à éviter les renversements de pierres (grâce à la conduite du troupeau) que peut occasionner le bétail, et notamment les chèvres.

De plus, l'embauche d'un berger zootechnicien s'avère nécessaire. En effet, la conduite du troupeau demande autant de compétences pour s'occuper du bétail que pour entretenir le milieu. Il faut rappeler que le troupeau est considéré comme un outil de gestion qu'il convient de ménager autant que s'il s'agissait d'une production à proprement parler. Les agnelages ne sont par ailleurs à envisager que dans l'optique de maintien du troupeau.

L'option retenue sollicite deux chiens et un troupeau mixte : brebis et chèvres avec un chargement* suffisamment important pour rester dans une optique de restauration. L'intérêt du mouton réside dans l'effet de groupe favorable au piétinement et la possibilité d'être conduit sur les zones souhaitées. Le Roussin de la Hague est retenu pour sa rusticité et son adaptation au milieu tout comme la chèvre Commune de l'Ouest. En outre, le Roussin tout comme la chèvre Commune font figures de patrimoine local dans la Hague qui est leur berceau originel. Une proportion de 10 % environ de chèvres pourrait être souhaitable afin d'ouvrir le milieu à la marge et de réduire les refus* d'Ajoncs sous réserve de la bonne conduite de troupeau. Localement, leur effet peut être déterminant pour limiter voire faire régresser la lisière arbustive. L'opportunité d'introduire localement des bovins sur la lande est également une option à envisager en complément.

La surface des zones de landes basses auxquelles s'intéresser peut être estimée à une cinquantaine d'hectares, en écartant les landes de Vauville déjà exploitées. Potentiellement, la surface des zones de restauration peuvent être estimées à une centaine d'hectares. Il faut enfin noter que la restauration de la lande basse doit permettre de ré-ouvrir des pelouses silicicoles où l'on peut rencontrer la Romulée à petites fleurs (*Romulea columnnea*) ou l'Ornithope grêle (*Ornithopus perpusillus*).

La mise en place de conventions de gestion pourra pallier en partie la question du foncier. Cependant, une proportion intéressante de terrains propriétés du Conservatoire du littoral devrait permettre de débiter la mise en œuvre.

21.3 Aménager des enclos

L'installation d'enclos de contention d'environ deux hectares la première année, pour la nuit et le week-end, pourra s'appuyer sur cette première proposition de localisation qui reste à préciser et qui est faite en fonction des zones de landes basses à proximité : les Pierres Pouquelées, Herquemoulin, le Moulinet, Moncanval, Voidrie, Ecalgrain, la Roche. Cinq secteurs de contention sont globalement retenus. Un parc de plus grande superficie (environ 10 hectares) est à prévoir en période de congés du berger, sur la côte nord.

La clôture quatre fils semble offrir un bon compromis, avec l'aménagement de passages d'homme. Ce choix devra être arrêté en comité de suivi ou groupe technique de suivi qui pilotera la mise en œuvre. C'est pourquoi ce dernier se composera nécessairement des sociétés de chasse et des acteurs du tourisme, entre autres.

L'investissement matériel portera sur les clôtures des parcs de contention et les claies, les abreuvoirs et l'installation d'une bergerie, ainsi que sur l'achat d'un 4x4 et d'une remorque. Du petit matériel est par ailleurs à prévoir pour le soin des animaux. Le coût proposé (TTC/pose comprise) comprend les clôtures, les claies, la bergerie, les abreuvoirs, les râteliers et la tonne à eau.







21.4 Restaurer la lande humide des fonds de vallées

Cette opération s'inscrit dans les mesures prévues au plan de gestion des Landes de Vauville : « Retrouver le caractère tourbeux de la végétation ». Elles prévoient d'intervenir sur la végétation qui s'est spontanément développée au détriment de la lande tourbeuse.

21.5 Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes

Afin de prévenir les effets de la consanguinité sur les individus, à savoir la fragilité du troupeau et la crainte de sa disparition à terme, le garde du littoral entreprend progressivement d'inverser le sexe-ratio. C'est ainsi que le troupeau est passé de 13 mâles et 4 femelles en 1996 à 10 mâles et 10 femelles adultes fin 2000.

Cette opération d'étude et de suivi consiste à monter un partenariat avec l'Office National de la Chasse afin de faciliter et sécuriser les prélèvements d'individus en fonction de la sauvegarde du troupeau (sexe-ratio) et la pression souhaitée sur le milieu.

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
21.1  Restaurer la lande	13 720 à 15 245	FGMN + ?	SMET	Propriétaires - District Communes - SMET CEL - DIREN	★★★
21.2  Mettre en place un pâturage itinérant	243 918 à 251 541	FGMN + ?	SMET	Propriétaires - District Communes - SMET CEL - DIREN	★★★
21.3  Aménager des enclos	42 686 à 44 210	FGMN + ?	SMET	Propriétaires - District Communes - SMET CEL - DIREN	★★★
21.4  Restaurer la lande humide des fonds de vallée	inclus en 12.1	FGMN	SMET	Propriétaires Communes CEL	★★★
21.5  -  Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes	6 098 à 7 622	FGMN	SMET	Commune - SMET CEL - ONC	★★

Calcul estimatif des coûts :

21.1 : estimation pour des interventions en régie.

en investissement ; deux allumeurs (915 €.) + protection (1 524 €.) soit **2 439 €.**

en fonctionnement sur cinq ans ; pour 2 à 3 hectares restauré sur cinq secteurs = 800 mètres de linéaire sur 10 mètres de large, soit 8 000 mètres carrés travaillés x 5 secteurs, soit 4 hectares travaillés au quad avec exportation (534 €/hectare ; matériel proposé sur les Landes de Lessay, barre de coupe universelle + mini presse à balles rondes) = 2 287 €. environ. Cette opération consistant à créer des pare-feu porte sur cinq ans et s'évalue à **11 434 €.** Elle ne tient pas compte de frais divers liés au fonctionnement du quad ni de la prestation des services incendie. L'utilisation d'un quad n'est pas exclusif et l'on peut faire appel à un tracteur en fonction de la topographie.

21.2 : évaluation pour une mise en œuvre établie et courante, ce qui signifie que les frais seront moindres la première et la deuxième année.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Coût ttc. en €.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Coût ttc. en €.
véhicule 4X4	39 637 €.	charges de personnel opérationnel	24 392 €.
remorque (capacité 40 moutons)	9 147 €.	transport (0.5 €/Km.x50Km./sem.x47)	1 067 €.
troupeau (pour 100 têtes)	12 196 €.	alimentation du bétail	3 049 €.
2 chiens dressés (991 €. x 2)	1 982 €.	soins au bétail	1 524 €.
		alimentation des chiens	610 €.
TOTAL	<u>62 962 €.</u>	Sous total	30 642 €.
		TOTAL sur 6 ans	<u>182 852 €.</u>

21.3 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Coût ttc. en €.
clôtures (600m.x5 €.x5)	13 720 €.
clôture de parc prolongé (10 ha.)	6 403 €.
claires (15)	1 524 €.
bergerie	15 245 €.
abreuvoirs (6 x 152 €.)	915 €.
râtelier (6x 610 €.)	3 659 €.
tonne à eau	1 524 €.
TOTAL	<u>42 990 €.</u>

21.4 : inclus dans l'opération 12.1 « Retrouver le caractère tourbeux de la végétation ».

21.5 : coût évalué pour 5 ans à partir de la deuxième année : méthode de piégeage avec égrainage (à discuter) ; matériels pour l'enclos (152 €.), matériel pour une barrière (110 €.), et prestations personnels (1 067 €.).

Opérations liées avec :

12.1  Retrouver le caractère tourbeux de la végétation

 Cf. Fiche Action n°1/2 : Restauration des zones humides



*Lande basse à Bruyère
cendrée et Ajonc de Le Gall*

Habitat - Lande sèche et lande humide, tourbière.

Objectif - Assurer la pérennité d'intervention sur le milieu.

Orientations concernées :

Restaurer la diversité de la lande.

Garantir les habitats de vallée.

Localisation :

Secteurs devant faire l'objet des premières interventions sur les plateaux, les versants et fonds de vallée.

Statut foncier - Privé, Communal, CEL.

Communes concernées :

Eculleville, Omonville La Rogue, Omonville la Petite, Saint Germain des Vaux, Auderville, Jobourg, Jobourg, Herqueville, Beaumont, Vauville.

22.1

22.2

22.3

Opérations

Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :

Dans le cadre de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral, quelques parcelles font l'objet de suivis après brûlis et après ouverture du milieu par un pâturage caprin consécutivement à une fauche.

Dans le même temps, la mise en place du centre de recherche et d'analyse des paysages de la ferme du Tourp conduit progressivement à l'acquisition d'un référentiel en matière d'historique et de gestion des landes. Plus particulièrement, il se penche sur la dynamique des landes, le contrôle de la fougère aigle et l'expérimentation de terrain.

Usages, impacts et évolution :

Cf. Fiche Action n°2/1.

Descriptif des opérations et recommandations :

22.1 Mettre en place un suivi botanique





Il se mettra en place sur les zones restaurées et pâturées afin d'évaluer les effets de l'intervention sur le milieu (brûlis, pression de pâturage, période de pâturage, etc...) et de vérifier en particulier le retour de la Bruyère cendrée et de l'Ajonc de Le Gall, ainsi que du cortège des espèces souhaitées. Ces suivis se feront donc sur les surfaces de landes basses à bruyère régénérées par brûlis, mais aussi de landes hautes à Ajonc d'Europe ouvertes, de la lande humide après coupe de la végétation envahissante et des pelouses aérohalines*.

22.2 Contribuer à la formation des intervenants sur la lande

L'expérience en matière de gestion des milieux naturels montre la nécessité des échanges entre organismes ainsi que des formations diverses liées à la maîtrise des techniques et des savoir-faire. Une réserve financière est budgétisée pour couvrir les frais de rencontres, d'étude et d'échanges divers.

22.3 Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp

La contribution des intervenants du centre de recherche et d'analyse des paysages de la ferme du Tourp au montage des opérations de gestion a permis de mettre en commun les connaissances et les expériences de chacun sur le milieu. Cet échange mérite de se poursuivre activement dans le cadre d'une contribution aux travaux de recherche qui seront entrepris au sein du centre. Une réserve financière est également budgétisée pour couvrir les frais de travaux qui contribueront à optimiser à terme l'intervention sur la lande dans le cadre des objectifs Natura 2000.

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
22.1  Mettre en place un suivi botanique	3 811 à 4 573	FGMN	SMET	Centre du Tourp CEL - DIREN	★★
22.2  Contribuer à la formation des intervenants sur la lande	15 245	FGMN	SMET	District DIREN - CEL	★★
22.3  -  Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp	7 622	FGMN	DIREN	District SMET - CEL	★★

Calcul estimatif des coûts :

22.1 : 381 €. x 2 jours x 5 ans.

22.2 : enveloppe de réserve.

22.3 : enveloppe de réserve.

Opérations liées avec :

21.1  Restaurer la lande

↳ Cf. Fiche Action n°2/1: Diversification de la lande

21.2  Mettre en place un pâturage itinérant

↳ Cf. Fiche Action n°2/1: Diversification de la lande

21.4  Restaurer la lande humide des fonds de vallée

↳ Cf. Fiche Action n°2/1: Diversification de la lande

Habitat - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse, récifs, prés salés atlantique, bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, végétation des laisses de mer.

Espèce - Phoque gris.

Objectif - Orienter les pratiques de pêche vers la préservation du milieu et des espèces prélevées.

Orientation concernée :

Garantir le maintien des habitats marins.

Localisation :

Landemer, Pointe de Jardeheu, Anse Saint-Martin, Les herbeuses, Cap de la Hague, Port Goury, Baie d'Ecalgrain, Anse des Moulinets, Herquemoulin.

Statut foncier - DPM

Communes concernées - Toutes les communes du site.

31.1
31.2
31.3
31.4
31.5

Opérations



Platier rocheux (Côte nord)

Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :

Le mode de pêche aux Ormeaux (*Haliotis Tuberculata*) et aux Etrilles (*Macropipus puper*) semble fragiliser à la fois la ressource et le milieu par le retournement des cailloux et des rochers non remis à leur place. Il est le fait des non initiés, perturbe et met en péril les naissains et les jeunes populations d'ormeaux. Le retournement induit un pourrissement des algues retournées. Celles-ci sont écrasées ou subissent un choc thermique à la lumière. Il s'en suit une disparition de la flore des rochers. Dans le même temps et compte tenu des moyens de police, on constate peu ou pas de contrôles de la pêche professionnelle aux ormeaux en ce qui concerne la non remise des blocs et le contrôle des tailles (arrêté n°72/99 portant autorisation spéciale de pêche des ormeaux sur le littoral du département de la Manche). C'est le cas également de la pêche à pied. Ces problèmes concernent-ils davantage la pêche amateur des non initiés que la pêche professionnelle pratiquées par les quatre sociétés engagées sur cette filière qui s'imposent un auto-contrôle et sont limitées par un nombre des individus pêchés ?

De plus, la récolte de *Chondrus crispus* communément appelé lichen, fait l'objet de campagnes de ramassage lors des grandes marées de mai à septembre qui alimentent le dépôt de d'Auderville et d'Urville Nacquerville, pour le compte de la société SKW Biosystems située à Baupte. L'impact du mode de pêche sur cette espèce est méconnu, tant autant que celui de *Mastocarpus stellatus* associée systématiquement.

Par ailleurs, le dragage des Praires (*Venus verrucosa*), Coques (*Cerastoderma edule*), Spisules ou Mactre (*Spisula sp.*) et Amandes de mer (*Glycimeris glycimeris*) interdit à moins de trois milles des côtes semble se pratiquer plus proche du rivage. Les zones de coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*)ensemencées au large se trouvent pour leur part au-delà du périmètre.

Usages, impacts et évolution :

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Pêche aux ormeaux	Pêche amateur, à pied, et professionnelle, en bouteilles.		Retournement des blocs entraînant la mortalité des jeunes ormeaux, de la faune et de la flore de l'estran
Pêche aux arts traînants	Drague		Remaniement des fonds et perte de diversité spécifique

Descriptif des opérations et recommandations :

31.1 Informer le public sur la pêche à pied

Cette opération a pour but d'infléchir les pratiques de retournement des rochers pour qu'ils soient remis à leur place initiale ainsi que toute autre pratique néfaste au milieu qui ressortiront de l'opération du suivi de l'effort de pêche (cf. Fiche Action n°3/3).

Elle doit se concrétiser par la participation à l'élaboration de panneaux pédagogiques mobiles et relatifs aux habitats marins en partenariat avec les associations déjà présentes sur ce volet comme l'Association des pêcheurs plaisanciers du nord Cotentin et des associations de pédagogie à l'environnement, par des dépliants, des kiosques d'information ou exposition ambulante sur site, des articles de presse, etc...

31.2 Sensibiliser le public sur site

Complémentaire de la précédente, cette opération vise de façon plus dynamique à porter le message d'une pêche plus respectueuse du milieu auprès de groupes d'adultes intéressés et de scolaires en relation étroite avec les projets pédagogiques des enseignants des communes du District.

Sur le modèle de la mallette dune du CPIE du Cotentin, un tel instrument devra accompagner cette opération. De même, des chantiers de démonstration et d'animation sur site concernant les modes de pêche et les espèces (relations trophiques, étagement de la végétation, fragilité et menace des populations, etc...), seront proposés sur l'exemple de l'expérience menée au Trégor-Goëlo dans le Pays de Paimpol (département des côtes d'Armor).

Afin d'assurer le succès de cette opération et des opérations qui y sont liées, un animateur d'étranger aura la mission de mettre en œuvre d'une part l'information et l'animation, d'autre part le suivi et les inventaires. L'embauche de cet animateur pourrait être financée en partie sur le fonds de gestion des milieux naturels ainsi que sur d'autres ressources selon la structure d'encadrement ou opérateur de suivi (association, collectivités).

31.3 Suivre l'impact de la pêche

Cette opération s'inscrit dans une double démarche : celle de tendre vers le maintien de l'état de conservation des habitats mentionné à la directive et celle d'étayer et de compléter les informations apportées en groupe de travail Natura 2000. Concrètement, elle consistera, en partenariat avec les associations sensibles à l'état de la ressource, à mettre en œuvre une enquête auprès des amateurs sur les pratiques de récoltes par rapport à l'Ormeau en particulier (retournement et remise en place), et de l'algue *Chondrus crispus* communément appelée « lichen ».

Ce suivi portera également sur les dragages, dont la pratique au bord de côtes a été rappelée en groupe de travail. Il ne s'agit pas de surveillance au sens strict mais d'apporter des informations objectives et d'en évaluer l'impact sur le milieu. Si ces pratiques devaient s'avérer dommageables pour le milieu, le renforcement des contrôles rendu possible grâce à l'affectation au futur service environnement de la DDAM, de l'Unité Littoral des Affaires Maritimes (ULAM) sur la façade ouest, pourra alors remédier normalement au problème. Ces moyens seront également déployés sur la façade est. Ils devraient permettre une meilleure surveillance des côtes. En ce sens, il est de la cohérence des actions de l'Etat d'assurer l'application de la réglementation en complémentarité des objectifs propres au site Natura 2000.

31.4 Inventorier et suivre les habitats marins











De façon non limitative, sont concernés par cette opération l'inventaire et le suivi des bancs de sables à fin couverture permanente d'eau marine, des récifs, des replats boueux et sableux, des populations d'algues et de la faune présentes dans les champs de blocs, des herbiers de zostères, de l'état des populations benthiques au débouché des ruisseaux et de la région de l'émissaire de la

COGEMA (impact de l'échauffement de température notamment). Cet inventaire confirmera l'intérêt du périmètre en mer.

Elle nécessite une étude bibliographique au préalable et aura pour effet de renchérir les connaissances actuelles, de motiver des études biotiques (impact de la récolte de l'algue *Chondrus crispus* ou « lichen »), et de motiver des opérations d'inflexion les modes de prélèvement sous forme d'informations et de contre-propositions concernant les pratiques de pêche et les projets d'aménagement. Elle pourrait par ailleurs motiver l'opération de veille et de porter à connaissance « Favoriser les mesures agri-environnementales ». Ce suivi conduira également, en collaboration avec le groupe mammalogique normand, à assurer une action de veille concernant le Phoque gris (*Halichoerus grypus*) sur les récifs du Cap de la Hague. Il s'agit de connaître concrètement la fréquence d'utilisation de ces reposoirs par les Phoques gris. Les résultats de cette enquête pourrait à terme motiver une étude sur l'intérêt des récifs dans le cycle biologique de l'espèce.

31.5 Inventorier les grottes de Jobourg

Dans la continuité des inventaires précédents et en l'absence de données, un inventaire portant sur les mousses et les lichens est proposé dans les grottes de Jobourg, submersibles lors des grandes marées. Les visites fréquentes de l'association qui en assure la promotion touristique de juillet à septembre, ne sont pas en contradiction avec l'objectif général de préservation. Les guides invitent ainsi les visiteurs à ne pas toucher ou prélever mousses et lichens sur les parois. Les résultats d'inventaires pourraient donner lieu à un enrichissement du discours lors des visites.

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
31.1  -  Informer le public sur la pêche à pied	167 694 à 198 184	FGMN	Opérateur de suivi	Communes - DDE Associations	★★★
31.2  -  Sensibiliser le public sur site	inclus en 31.1	FGMN + ?	Opérateur de suivi	Communes - District DDE - Associations	★★★
31.3  -  -  Suivre l'impact de la pêche	inclus en 31.1	FGMN	Opérateur de suivi	DDAM - DDE DIREN - Associations	★★
31.4  -  Inventorier et suivre les habitats marins	inclus en 31.1	FGMN	Opérateur de suivi	DIREN Associations	★★
31.5  Inventorier les grottes de Jobourg	2 744 à 3 049	FGMN	DIREN	DIREN Associations	★★


Calcul estimatif des coûts :

31.1 / 31.2 / 31.3 / 31.4 : évaluation globale pour ; chantier de démonstration (matériels divers) 7 622 €, suivi du milieu marin (matériels divers, analyse) 22 867 €, information (supports et publication) 30 490 €, salaires (démarrage la 2^{ème} année ; 1 220 €. net + charges, sur 5 ans ; 22 867 €. x 5) 114 337 €.

31.5 : prestation d'un spécialiste (terrain, détermination, recherche bibliographique, synthèse).

Opérations liées avec :

32.1  -  Favoriser les mesures agri-environnementales

 Cf. Fiche Action n°3/2 : Concours au maintien de la qualité des eaux du littoral



Varech denté (*Fucus serratus*)
et *Chorda filum* (La Hague)

Habitat – Récifs, bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, replats boueux ou sableux exondés à marée basse, prés salés atlantique, roselières, végétation vivace des rivages de galets, végétation de la laisse de mer

Espèces - grand Murin et Murin émarginé

Objectif - Limiter au maximum les facteurs de risque de pollution des habitats côtiers et arrière-littoraux.

Orientation concernée :

Garantir le maintien des habitats marins.

Localisation :

Ensemble des bassins versants du site et son linéaire côtier.

Statut foncier - DPM.

Communes concernées - Toutes les communes du site.

32.1
32.2
32.3

Opérations

Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :

L'élevage contribue à l'entretien de l'espace rural et à la préservation de l'environnement. Comme toute activité humaine, il peut être source de pollution affectant les habitats naturels du milieu marin et les habitats d'espèces ; chauves-souris (annexe II de la directive) et tritons (annexe IV de la directive). Seule une approche globale par bassins versants est à même d'aborder la question. C'est dans ce cadre que le travail mené par l'association « Avenir Agricole du Canton de Beaumont-Hague » a permis la mise en œuvre de diagnostics environnement des exploitations d'élevage. Ils ont été menés grâce à l'animation du contrat rural avec le District et l'Agence de l'eau et aux opérations de formation sur la maîtrise des pollutions, sur les essais de désherbage du maïs et sur les analyses de fumier et de lisier. Par ailleurs, l'opération locale agri-environnementale se poursuit sur les bassins versants du site, les premiers contrats passés prenant fin au printemps 2001. La poursuite de ce type de mesures pourraient voir le jour à travers le volet environnement et territoire des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE). En matière de mise aux normes des bâtiments d'élevage, sur une soixantaine d'exploitations, une dizaine sont aux normes et une quinzaine ont fait une demande (Diagnostic de la maîtrise des pollutions des exploitations agricoles - Mises aux normes des bâtiments 1996/1997, mise à jour 2000). Ce constat ne vaut pas diagnostic compte tenu des appréciations particulières à apporter et du fait que l'ensemble des exploitations ne pose pas forcément des problèmes importants de pollution.

Les eaux domestiques peuvent avoir également un impact sur le milieu. Le bilan du SATESE (Service d'assistance technique et d'étude aux stations d'épuration) de 1999 fait état du raccordement de 7 communes sur 12 à une station d'épuration. Quatre d'entre elles ont un rendement de qualité correcte à bonne, deux sont de qualité moyenne alors qu'elles arrivent à leur limite de capacité. Enfin, le fonctionnement d'une station d'épuration n'a pu être diagnostiqué car celle-ci était trop récente.

Les 2 sites de stockage intermédiaire du plan POLMAR sont théoriquement prévus pour un séjour maximum de 48 heures. Ils sont prévus sur les parkings du Sémaphore et du Caban sans protocole précis dans leur mise en œuvre de ramassage et de stockage bien que la mise en place de bennes soit généralement privilégiée. Or les méthodes de ramassage peuvent affecter gravement les habitats alors que des précautions peuvent suffire à éviter de fortes perturbations.

Usages, impacts et évolution :

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Pâturage	Prairies naturelles	Zone de chasse du grand Murin et du Murin émarginé (Coléoptères, papillons diurnes et nocturnes, mouches et moustiques)	Traitements phytosanitaires et accumulation des toxines dans la chaîne trophique menant à l'intoxication des chauves-souris
Cultures	Fertilisation azotée et traitements phytosanitaires		Retournement des prairies naturelles. Eutrophisation des cours d'eau et des mares ; habitat du triton marbré, du crapaud accoucheur, de la rainette verte, de la grenouille agile et du crapaud calamite. Apports phytosanitaires et augmentation du pH limitant la diversité du phytoplancton et du zooplancton. Accumulation des toxines dans la chaîne trophique menant à l'intoxication des chauves-souris. Impact paysager sur le réseau de murets.
Elevage	Rejets de stabulation des bâtiments d'élevage		Modification de la qualité des habitats par rejets organiques menant à une eutrophisation
Réseau d'assainissement urbain	Fosses septiques individuels et rejets directs		Eutrophisation par l'apport de produits azotés

Descriptif des opérations et recommandations :**32.1 Favoriser les mesures agri-environnementales**

Cette action s'inscrit dans la poursuite des mesures agri-environnementales en périphérie du site. Elle est dépendante de l'animation et de l'effort de sensibilisation qui seront faits au sein des services de la profession agricole à propos de mesures conduisant notamment à l'extensification, à la reconversion de terres arables contiguës au site en prairies et à la réduction des intrants*.

Concrètement, elle est envisagée comme un accompagnement et une participation à la mise en place de ces mesures : porter à connaissance des éléments patrimoniaux du site Natura 2000 pouvant conduire à la participation aux réunions d'animation. Celle-ci a cours actuellement dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs. Elle pourra être prolongée à l'avenir à l'appui d'éléments nouveaux concernant la qualité de l'eau et les habitats d'espèces : zones de chasse des grands Murins et Murins émarginés.

32.2 Activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage

Des mesures incitatives en matière de mise aux normes des bâtiments d'élevage concernent l'ensemble des bassins versants des côtes de la Hague. Le constat succinct qui en est fait témoigne de








l'effort de la profession et des améliorations encore possibles. En matière d'assainissement, les travaux annuels de raccordement aux réseaux collectifs prévus au programme de travaux du District poursuivent l'amélioration du réseau.

Cette opération vise à mener une action de veille et de porter à connaissance auprès de l'Agence de l'eau, du District et des services de la DDAF afin de mener plus rapidement les travaux et l'instruction des dossiers concernés sur le bassin versant des sites Natura 2000. Elle s'appuie sur les compléments de connaissance en matière d'inventaire en milieu marin ainsi que sur la nécessaire mise en cohérence et complémentarité des politiques de l'Etat. Le comité de suivi fera part de ses réflexions au District à l'appui des éventuels constats apportés par le maître d'œuvre de cette opération dans le cadre de l'opération précédente « Favoriser les mesures agri-environnementales ».

32.3 Arrêter un protocole de stockage et de nettoyage du plan POLMAR

La localisation des lieux de stockage POLMAR laissent à penser que les parkings existants seront mis à profit afin d'évacuer rapidement par bennes les déchets d'hydrocarbures. Le mode de nettoyage et de ramassage reste à préciser en fonction de la sensibilité des habitats.

Concrètement, cette action consiste donc à porter à la connaissance des services concernés la localisation précise des habitats à forte valeur patrimoniale comme les herbiers de zostères et à inscrire la préparation de mesures de sauvegarde des milieux dans les opérations de résorption de la pollution ; préconisations pour le nettoyage fin des espaces souillés, précautions dans le transport vers les lieux de stockage par rapport à la laisse de mer, les cordons de galets, les micro-falaises, et modalités des opérations de restauration des habitats. Il s'agit là encore de la responsabilité de l'Etat dans la mise en cohérence de ses politiques.

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
32.1  -  Favoriser les mesures agri-environnementales	457 à 762 + 61 à 450/ha/an	FFCTE	Association Avenir agricole	Agriculteurs Chambre d'agriculture DDAF Opérateur de suivi	★★
32.2  -  Activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage	Inclus en 32.1	Programme de travaux annuel du District PMPOA	District DDAF	Communes - District Agriculteurs Chambre d'agriculture AESN	★★★
32.3  -  -  Arrêter un protocole de stockage et de nettoyage du plan POLMAR	/	FGMN	DDE	Préf. Maritime - CG SIDPC - DRIRE DDE - DIREN Communes	★★★



Calcul estimatif des coûts :


32.1 et 32.2 : référence pour 10 journées (horaire brut) d'un garde du Syndicat mixte pour l'équipement touristique de la Manche (rappel : ces opérations sont du porter à connaissance).

Mesures CTE ; 1.1 /1.2 « reconversion des terres arables en prairies permanentes/temporaires », 3.1 « mise en place d'une culture intermédiaire sur sol nu l'hiver », 8.2 « lutte biologique », 8.4 « remplacer le désherbage chimique par un désherbage mécanique », 9.1 « réduction de 20% des apports azotés », 9.2 « remplacer une fertilisation minérale par une fertilisation organique », ces mesures sont retenues au plan régional.

32.3 : du ressort de la mission des services de l'Etat.

Opérations liées avec :

31.4  -  Inventaire et suivi des habitats marins

 Cf. Fiche Action n°3/1 : Développement des techniques de pêche respectueuses du milieu



Grand Rhinolophe
(*Rhinolophus ferrumequinum*)
(PSP/GMN)

Espèces - Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin émarginé et Murin de Bechstein.

Habitats - Hétraie à houx, frênaie de ravins, prairies pâturées et milieux anthropiques.

Objectif - Garantir le bon état des zones de chasse et la protection des lieux d'hibernation, de repos diurne et de mise bas.

Orientation concernée :

Préserver les habitats d'espèces.

Localisation :

Vallées boisées d'Herquemoulin, Colas, des Moulins, Jouan, de la Sabine, du Castel, du Hubiland, prairies pâturées, blockhaus, grange, maison, etc...

Statut foncier - Privé, Ministère de la Défense.

Communes concernées - Toutes les communes du site.

41.1
41.2
41.3

Opérations

Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :

Quatre sites sont actuellement connus pour l'hivernage des chauves-souris. Il s'agit de milieu artificiel, en particulier des blockhaus, sur Auderville, Beaumont (abri naturel), Gréville-Hague et Urville-Nacqueville. D'autres sites de plus petite taille ne permettent pas une occupation sécurisée compte tenu de la fréquentation, le dérangement en période hivernale pouvant réduire les capacités de vie en léthargie. Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) et le Grand Murin (*Myotis Myotis*) sont particulièrement présents. Les populations de Murins émarginés sont très faibles (quelques individus). On ne recense qu'un Murin de Bechstein. Le maintien des espaces pâturés et des boisements de vallée concourent également sur le site au régime alimentaire des espèces.

Usages, impacts et évolution :

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Fréquentation du public des blockhaus	Passages répétés, bruits, augmentation de température		Dérangement se caractérisant par un choc thermique et l'envol des espèces, et la réduction des ressources énergétiques nécessaire à l'hibernation
Pâturage	Prairies naturelles (voire traitements phytosanitaires)	Zone de chasse du Grand Murin et du Murin émarginé (Coléoptères, papillons diurnes et nocturnes, mouches et moustiques), Ouverture du paysage	Accumulation des toxines dans la chaîne trophique menant à l'intoxication des chauves-souris
Cultures	Fertilisation azotée et traitements phytosanitaires		Retournement des prairies naturelles. Accumulation des toxines dans la chaîne trophique menant à l'intoxication des chauves-souris Impact paysager sur le réseau de murets
Rénovation du bâti	Aménagements divers		Limitation des sites de repos diurnes et de mise bas

Descriptif des opérations et recommandations :**41.1 Aménager les sites d'hivernage**







Cette opération nécessite d'assurer une protection conventionnelle des sites d'hivernage et de mise bas, le plus souvent avec le Ministère de la Défense grâce aux réseaux de blockhaus existants, et d'aménager ces sites. Ces mesures viseront à interdire matériellement l'accès de lieux habituellement exclus au public (terrains militaires) et à aménager les cavités artificielles ou naturelles pour en conserver et en augmenter les potentialités d'accueil : maintien des conditions de température, pose de grilles, pose de briques creuses, etc...

41.2 Préserver les sites de remises diurnes et de mise bas

Dans son principe, cette opération est identique à la précédente avec cependant des conditions d'aménagement différentes : facilitation des conditions d'accès et de repos, réduction des nuisances, ou la communication de simples conseils de bon voisinage. Elle implique un effort de sensibilisation de nombreux propriétaires.

41.3 Suivre les populations de chauves-souris

Un suivi des populations de chauves-souris sur les sites du Castel Vendon et de Laye apparaissent nécessaires au vu des résultats de l'étude « Inventaire chiroptérologique de sites Natura 2000 littoraux du département de la Manche » GMN/TD (Octobre 2000).

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
41.1  -  -  Aménager les sites d'hivernage	9 147 à 10 671	FGMN	DIREN	Ministère de la défense Communes	★★★
41.2  -  Préserver les sites de remises diurnes et de mise bas	2 287	FGMN	DIREN	Communes Propriétaires	★★★
41.3  Suivre les populations de chauves-souris	1 524 à 1 829	FGMN	DIREN	Communes - CEL SMET - Propriétaires	★★

Calcul estimatif des coûts :


41.1 : pour 3 sites supposés (cavité naturelle et blockhaus) ; nettoyage, grille métallique et portail cadenassé.

41.2 : enveloppe de réserve.

41.3 : référence à l'étude « Inventaire chiroptérologique de sites Natura 2000 littoraux du département de la Manche » GMN/TD (Octobre 2000), sur six ans.

Opérations liées avec :

32.1  -  Favoriser les mesures agri-environnementales

 Cf. Fiche Action n°3/2 : Concours au maintien de la qualité des eaux du littoral

11.1  -  Maintenir une hêtraie à houx

 Cf. Fiche Action n°1/1 : Maintien des bois de feuillus

11.2  -  Réaliser une étude pour le maintien des frênaies

 Cf. Fiche Action n°1/1 : Maintien des bois de feuillus



Sentier du littoral (La Hague)

Habitat - Lande sèche et végétation de falaise, végétation annuelle des laisses de mer et végétation des rivages de galets.

Objectif - Canaliser les différents publics sur le site de manière à limiter leurs impacts sur les milieux.

Orientation concernée :

Gérer la fréquentation.

Localisation :

Nez de Voidries / Sentier du littoral.

Statut foncier et réglementaire - Privé / Servitude littorale.

Communes concernées - Jobourg - Auderville - Saint Germain des Vaux.

51.1
51.2
51.3

Opérations

Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :

La notoriété des pointes de Voidries et de Jobourg attire un grand nombre de touristes. La pérennité de cet attrait touristique et de la bonne fréquentation est fragilisée par la dégradation du couvert végétal. Celle-ci constitue un corollaire classique des milieux très fréquentés. Des moyens simples de restauration de site existent sans entraver la fréquentation.

Par ailleurs, la présence du garde du littoral sur le site ne permet pas d'assurer une surveillance dissuasive compte tenu de la fréquentation motorisée sur le sentier du littoral et le cordon de galets. Cette fréquentation semble le fait d'un club parisien faisant usage du site 2 à 3 fois l'année. Il faut rappeler que la loi sur la circulation dans les espaces naturels interdit ce type de fréquentation.

Usages, impacts et évolution :

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Fréquentation piétonne	Cheminement aléatoire à partir des jumelles de longues vues jusqu'aux bords de la falaise	Découverte du site	Erosion par le piétinement et mise à nue de la roche
Fréquentation à moteur	Usage de motos		Fragilisation du cordon de galets voire érosion de la micro-falaise en haut de rivage

Descriptif des opérations et recommandations :

51.1 Canaliser la fréquentation

Sur une superficie de 100 m² de part et d'autre de l'installation de la lunette au nez de Voidries, le couvert végétal laisse affleurer la roche et la dégradation porte également sur le sentier en descente faisant face.





Une protection avec plots et fil lisse* à trente centimètres du sol peut aider efficacement à protéger le milieu sous réserve d'une protection active (apports de matériaux et/ou ensemencement). Celle-ci ne semble pas encore nécessaire. Malgré cela et compte tenu de l'exposition de la zone aux vents dominants en sommet de falaise, les chances de restaurer le milieu se réduisent d'année en année. Le groupe de travail émet une réserve sur la faisabilité de cette opération en rapport à la situation foncière du secteur concerné.

51.2 Installer des panneaux de sensibilisation

Le corollaire à l'opération précédente est la sensibilisation des usagers à la restauration du site à l'aide de panneaux fixés à l'intérieur de la zone mise en défens. Ce type d'information peut être utile à une meilleure compréhension de cette restauration passive. Des panneaux pourront être nécessaires pour assurer une information plus large sur littoral concernant la préservation du site au regard de la fréquentation.

51.3 Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels

Cette action est tributaire des moyens de police disponible et de leur capacité d'intervention. Il s'agit d'une action de veille limitée à l'interpellation des services de police dans les cas opportuns. Au préalable, cette action nécessite un échange d'informations avec les autorités habilitées en informant précisément celles-ci des cas rencontrés et des dégradations occasionnées. Il conviendra de travailler sur les modalités concrètes de participation compte tenu de l'urgence des situations et d'en faire écho dans la presse.

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
51.1  -  Canaliser la fréquentation	457 à 762	FGMN	Opérateur de suivi	Propriétaire Commune - CEL	★★★
51.2  Installer des panneaux de sensibilisation	6 860 à 7 622	FGMN	Opérateur de suivi	Propriétaire Commune - CEL	★
51.3  Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels	/	/	Brigade mobile de Gendarmerie Opérateur de suivi	Communes SMET CEL	★★★

Calcul estimatif des coûts :

51.1 : lisse et rondins (diamètre 12/16), 70 cm. hors sol., 14 €/ml.

51.2 : évalué globalement à 5 panneaux, 1 450 €. pièce.

51.3 : non budgété, du ressort de l'Etat et inclus dans le gardiennage et le suivi de gestion des sites du Conservatoire du littoral.

LES PLANS D'ACTION ET DE FINANCEMENT

LE PLAN D'ACTION

Par quelles opérations commencer ?

Par quelles opérations chacun des habitats et chacune des espèces est-il concerné ?

Comment se répartissent les opérations par catégorie d'intervention ?

Quelles sont les opérations qui assurent le suivi des habitats et des espèces ?

Par quelles opérations chacune des communes est-elle concernée ?

LE PLAN DE FINANCEMENT

Quel est le coût des opérations du document d'objectifs ?

Quel est le coût des opérations par priorité ?

LE PLAN D'ACTION

Ce plan rappelle les priorités des opérations proposées et la hiérarchisation des problématiques de gestion. Il définit concrètement l'ordre de marche du document d'objectifs dans sa phase de mise en œuvre. Il replace les opérations dans le temps et sous différentes entrées : par habitats auxquels se rapportent les espèces, maîtres d'ouvrage pressentis, communes concernées, et catégorie d'opération.

Par quelles opérations commencer ?

Un certain nombre d'opérations porte sur la lande, habitat en voie de stratification haute. C'est pourquoi, il convient de travailler en premier lieu sur cet habitat et donc de s'intéresser prioritairement à ces opérations. Le tableau suivant ; n°1, propose le plan de travail.

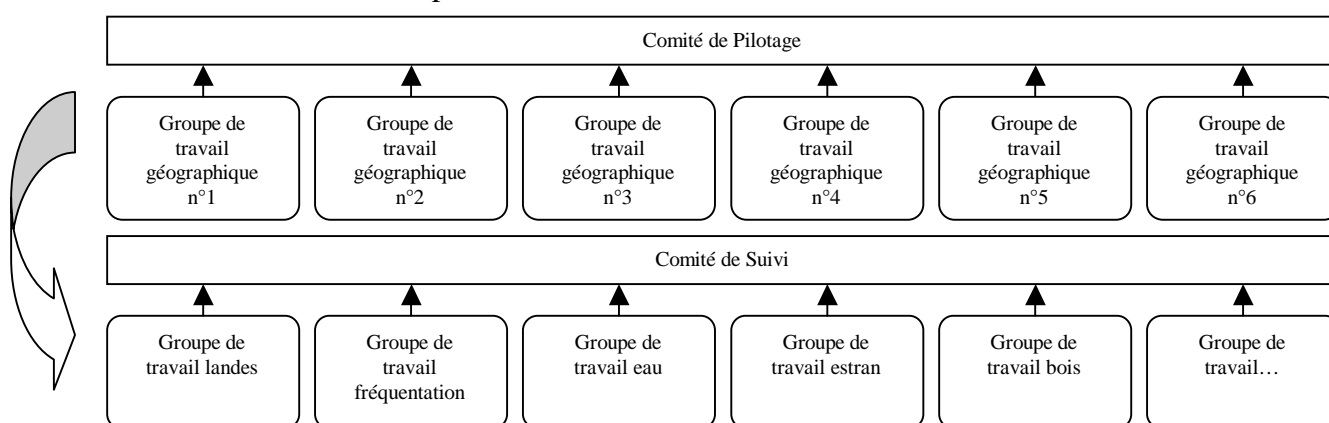
Le domaine marin mérite une aussi grande attention compte tenu de l'insuffisance du diagnostic et des connaissances de l'impact des pratiques de pêche. L'intervention sur les milieux forestiers se limite à des opérations de veille et d'étude afin d'assurer leur état de conservation. Ces opérations se déroulent dans le même temps que celles portant sur les chauves-souris et viendront conforter celles-ci (opération sur les vallées de frênaies).

Enfin, les opérations de gestion de la fréquentation, qui n'occupent pas par ailleurs une large place dans le plan de travail du document d'objectifs, doivent être considérées de façon secondaires sauf pour les opérations dites urgentes et prioritaires. Sans revoir l'intérêt des opérations concernant l'information du public, une mise en œuvre du document d'objectifs qui négligerait les interventions sur la lande et le milieu marin négligerait les problématiques du site et les objectifs de maintien des habitats dans un état de conservation favorable.

Nécessairement, la dernière année sera une période charnière de fin des opérations qui auront pu être mises concrètement en œuvre sur le site et à la fois de bilan et de préparation du nouveau document d'objectifs. Cette opération se rajoute donc au document.

Le **Comité de suivi** (ex-Comité de pilotage), devra confirmer et suivre les propositions du document d'objectifs. Charge au **maître d'ouvrage** de constituer, le cas échéant, un **groupe de travail** qui reprendra au moins les partenaires proposés dans les fiches Action et sur une thématique concernant les opérations mises en œuvre. Ce groupe de travail et le maître d'ouvrage arrêteront les choix techniques et décideront de la **maîtrise d'œuvre**.

Le schéma suivant illustre cet aspect de la mise en œuvre :



Le tableau n°1 fait ainsi ressortir l'importance du SMET (Syndicat Mixte d'Équipement Touristique), comme maître d'ouvrage prépondérant pour assurer la conduite des opérations concernant la lande et la tourbière. Il ne s'est cependant pas dégagé de porteur de projet pour les opérations sur les milieux marins et les milieux forestiers. Il appartiendra au Comité de suivi d'arrêter les choix quant aux maîtres d'ouvrage. Aussi, ceux-ci apparaissent sous la dénomination « Opérateur de suivi », désignant ainsi la structure qui sera de préférence choisi pour suivre la mise en œuvre du document d'objectifs.

Cf. tableau n°1 ci-après.

Par quelles opérations chacun des habitats ou chacune des espèces est-il concerné ?

Ce tableau présente de façon synthétique la combinaison entre les habitats, les espèces et les opérations qui les concernent directement. Les opérations en matière d'information du public, qui concernent quelques habitats en particulier, ont un effet plus global sur l'ensemble des habitats.

Cf. tableau n°2 ci-après.

Comment se répartissent les opérations par catégorie d'intervention ?

Ce tableau rappelle de façon synthétique les catégories d'intervention pour l'ensemble des opérations projetées. Il faut noter les six opérations ayant trait à la cohérence réglementaire dont la réussite dépend des services de l'Etat autre que ceux de la Direction régionale de l'environnement.

Cf. tableau n°3 ci-après.

Quelles sont les opérations qui assurent le suivi des habitats et des espèces ?

Un certain nombre d'opérations est directement lié au suivi des habitats et des espèces, et concourt à la veille sur le site afin de garantir le maintien des habitats et habitats d'espèces dans un état de conservation favorable. Ce suivi est soit lié à des opérations projetées, soit intégré par défaut à la surveillance général sur le site du ressort du garde du littoral pour les terrains en gestion par le SMET, ou du ressort de Comité de suivi.

Cf. tableau n°4 ci-après.

Par quelles opérations chacune des communes est-elle concernée ?

Les opérations, en particulier celles ayant trait aux landes et au milieu marin, couvrent globalement l'ensemble des communes. Il faut noter la particularité des opérations de porter à connaissance (31.1 et 31.2), touchant au bassin versant et qui dépassent donc le territoire même des communes.

Cf. tableau n°5 ci-après.

Tableau n°1 : Plan de travail

Opérations		Maîtres d'ouvrage pressentis									Priorité	Années					
		SMET	CEL	DIREN	DDE	District	CG	BMG	AAA	OS		1	2	3	4	5	6
11.1	Maintenir une hêtraie à houx									◆	★★	➤					
11.2	Réaliser une étude pour le maintien des frênaies			◆						◆	★★★	➤					
31.5	Inventorier les grottes de Jobourg			◆							★★	➤					
32.3	Arrêter un protocole de stockage et de nettoyage du plan POLMAR				◆						★★★	➤					
41.1	Aménager les sites d'hivernage			◆							★★★	➤					
21.2	Mettre en place un pâturage itinérant	◆									★★★	➤	➤				
22.2	Contribuer à la formation des intervenants sur la lande	◆									★★	➤	➤				
32.1	Favoriser les mesures agri-environnementales								◆		★★	➤	➤				
32.2	Activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage					◆					★★★	➤	➤				
41.2	Préserver les sites de remises diurnes et de mise bas			◆							★★★	➤	➤				
21.3	Aménager des enclos	◆									★★★	➤	➤	➤			
12.1	Retrouver le caractère tourbeux de la végétation	◆	◆								★★★	➤	➤		➤		
21.4	Restaurer la lande humide des fonds de vallée	◆									★★★	➤	➤		➤		
12.2	Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières	◆	◆								★★★	➤	➤	➤		➤	
22.1	Mettre en place un suivi botanique	◆									★★	➤	➤	➤	➤	➤	
51.3	Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels								◆		★★★	➤	➤	➤	➤	➤	➤
11.3	Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus									◆	★★		➤				
51.1	Canaliser la fréquentation									◆	★★★		➤				
51.2	Installer des panneaux de sensibilisation									◆	★		➤				
41.3	Suivre les populations de chauves-souris			◆							★★		➤		➤		➤
21.1	Restaurer la lande	◆									★★★		➤	➤	➤	➤	➤
21.5	Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes	◆									★★		➤	➤	➤	➤	➤
31.1	Informier le public sur la pêche à pied									◆	★★★		➤	➤	➤	➤	➤
31.2	Sensibiliser le public sur site									◆	★★★		➤	➤	➤	➤	➤
31.3	Suivre l'impact de la pêche									◆	★★★		➤	➤	➤	➤	➤
31.4	Inventorier et suivre les habitats marins									◆	★★		➤	➤	➤	➤	➤
22.3	Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp			◆							★★	/	/	/	/	/	
Réaliser le bilan et préparer le nouveau document d'objectifs																	➤
Opérations		Maîtres d'ouvrage pressentis									Priorité	Années					
		SMET	CEL	DIREN	DDE	District	CG	BMG	AAA	OS		1	2	3	4	5	6

Signification des abréviations : BMG : Brigade mobile de gendarmerie, CEL : Conservatoire de l'espace littoral, CG : Conseil général, DDE : Direction départementale de l'équipement, DIREN : Direction régionale de l'environnement, SMET : Syndicat mixte d'équipement touristique, AAA : Association Avenir Agricole, OS : Opérateur de suivi.

Tableau n°2 : Opérations, habitats et espèces

Opérations		Codes habitats et espèces																	
		1220	1210	2195	1330	1140	4030	1230	1170	9120	9180	7120	4010	1110	1304	1324	1321	1323	1364
11.1	Maintenir une hêtraie à houx								◆						◆	◆	◆		
11.2	Réaliser une étude pour le maintien des frênaies									◆					◆	◆	◆		
11.3	Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus									◆									
12.1	Retrouver le caractère tourbeux de la végétation										◆								
12.2	Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières										◆	◆							
21.1	Restaurer la lande					◆													
21.2	Mettre en place un pâturage itinérant					◆													
21.3	Aménager des enclos					◆													
21.4	Restaurer la lande humide des fonds de vallée											◆							
21.5	Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes					◆	◆												
22.1	Mettre en place un suivi botanique					◆					◆								
22.2	Contribuer à la formation des intervenants sur la lande					◆						◆							
22.3	Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp					◆													
31.1	Informier le public sur la pêche à pied		◆		◆	◆			◆					◆					
31.2	Sensibiliser le public sur site		◆		◆	◆			◆					◆					
31.3	Suivre l'impact de la pêche				◆	◆			◆					◆					
31.4	Inventaire et suivi des habitats marins				◆	◆			◆					◆					◆
31.5	Inventorier les grottes de Jobourg													◆					
32.1	Favoriser les mesures agri-environnementales				◆	◆									◆	◆			
32.2	Activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage				◆	◆													
32.3	Arrêter un protocole de stockage et de nettoyage du plan POLMAR	◆	◆	◆	◆	◆			◆					◆					
41.1	Aménager les sites d'hivernage (blockhaus et cavité)														◆	◆			
41.2	Préserver les sites de remises diurnes et de mise bas														◆	◆	◆	◆	
41.3	Suivre les populations de chauves-souris														◆	◆	◆	◆	
51.1	Canaliser la fréquentation	◆	◆					◆											
51.2	Installer des panneaux de sensibilisation	◆	◆					◆											
51.3	Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels	◆	◆					◆											
Opérations		1220	1210	2195	1330	1140	4030	1230	1170	9120	9180	7120	4010	1110	1304	1324	1321	1323	1364
		Codes habitats et espèces																	

Signification des codes habitats et espèces :

1220 – Végétations vivaces des rivages de galets, 1210 – Végétations annuelles des laisses de mer, 2195 – Roselières dunaires, 1330 – Prés salés atlantiques, 1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse et Herbiers de zostères, 4030 – Landes sèches à bruyère cendrée et Ajonc de Legall et Landes sèches à Ajonc d'Europe, 1230 – Végétations de falaises, 1170 – Récifs, 9120 – Hêtraie acidiphile atlantique à houx, 9180 – Forêts de ravins à frênes et érables sycomores, 7120 – Tourbière, 4010 – Lande humide atlantique à bruyère à quatre angles, 1110 – Bancs de sable à faible couverture d'eau marine et domaine marin, 1304 – Grand Rhinolophe, 1324 – Grand Murin, 1321 – Murin émarginé, 1323 – Murin de Bechstein, 1364 – Phoque gris.

Tableau n°3 : Opérations par catégories d'intervention.



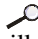





Opérations		Catégories d'intervention			
		 Etude	 Travaux	 Veille et Suivi	 Cohérence réglementaire
11.1	Maintien d'une hêtraie à houx			◆	◆
11.2	Etude pour le maintien des frênaies	◆		◆	
11.3	Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus			◆	◆
12.1	Retrouver le caractère tourbeux de la végétation		◆		
12.2	Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières		◆	◆	
21.1	Restaurer la lande		◆		
21.2	Mettre en place un pâturage itinérant	◆			
21.3	Aménager des enclos		◆		
21.4	Restaurer la lande humide des fonds de vallée		◆		
21.5	Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes	◆		◆	
22.1	Mettre en place un suivi botanique			◆	
22.2	Contribuer à la formation des intervenants sur la lande	◆			
22.3	Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp	◆	◆		
31.1	Informier le public sur la pêche à pied	◆	◆		
31.2	Sensibiliser le public sur site	◆	◆		
31.3	Suivi de l'impact de la pêche	◆		◆	◆
31.4	Inventaire et suivi des habitats marins	◆		◆	
31.5	Inventaire des grottes de Jobourg	◆			
32.1	Favoriser les mesures agri-environnementales			◆	◆
32.2	Activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage			◆	◆
32.3	Arrêter un protocole de stockage et de nettoyage du plan POLMAR	◆		◆	◆
41.1	Aménager les sites d'hivernage	◆	◆	◆	
41.2	Préserver les sites de remises diurnes et de mise bas	◆	◆		
41.3	Suivre les populations de chauves-souris			◆	
51.1	Canaliser la fréquentation		◆	◆	
51.2	Installer des panneaux de sensibilisation		◆		
51.3	Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels			◆	
Opérations		 Etude	 Travaux	 Veille et Suivi	 Cohérence réglementaire
		Catégories d'intervention			

Tableau n°4 : Opérations de suivi des habitats et des espèces.

Opérations		Codes habitats																	
		1220	1210	2195	1330	1140	4030	1230	1170	9120	9180	7120	4010	1110	1304	1324	1321	1323	1364
11.1	Maintien d'une hêtraie à houx									◆									
11.2	Etude pour le maintien des frênaies										○								
12.2	Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières										◆	◆							
21.5	Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes						◆	◆											
22.1	Mettre en place un suivi botanique						◆				◆								
31.3	Suivi de l'impact de la pêche				○	○			○					○					
31.4	Inventaire et suivi des habitats marins				◆	◆			◆					◆					○
31.5	Inventaire des grottes de Jobourg													○					
41.3	Suivre les populations de chauves-souris														◆	◆	◆	◆	
51.3	Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels	◆	◆						◆										
Opérations		Codes habitats																	
		1220	1210	2195	1330	1140	4030	1230	1170	9120	9180	7120	4010	1110	1304	1324	1321	1323	1364

Signification des sigles et des codes habitats et espèces :

◆ Opération de veille et de suivi, ○ Opération sur l'état initial et de complément d'information.

1220 – Végétations vivaces des rivages de galets, 1210 – Végétations annuelles des laisses de mer, 2195 – Roselières dunaires, 1330 – Prés salés atlantiques, 1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse et Herbiers de zostères, 4030 – Landes sèches à bruyère cendrée et Ajonc de Le Gall et Landes sèches à Ajonc d'Europe, 1230 – Végétations de falaises, 1170 – Récifs, 9120 – Hêtraie acidiphile atlantique à houx, 9180 – Forêts de ravins à frênes et érables sycomores, 7120 – Tourbière, 4010 – Lande humide atlantique à bruyère à quatre angles, 1110 – Bancs de sable à faible couverture d'eau marine et domaine marin, 1304 – Grand Rhinolophe, 1324 – Grand Murin, 1321 – Murin émarginé, 1323 – Murin de Bechstein, 1364 – Phoque gris.

Tableau n°5 : Opérations et communes

Opérations		Communes											
		Vauville	Beaumont	Herqueville	Jobourg	Auderville	St. Germain des Vaux	Omonville la Petite	Diguleville	Omonville la Rogue	Eculleville	Gréville	Hurville-Nacqueville.
11.1	Maintien d'une hêtraie à houx		◆	◆									
11.2	Etude pour le maintien des frênaies				◆						◆	◆	◆
11.3	Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus		◆							◆			
12.1	Retrouver le caractère tourbeux de la végétation	◆											
12.2	Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières	◆											
21.1	Restaurer la lande	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆	◆			
21.2	Mettre en place un pâturage itinérant	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆	◆			
21.3	Aménager des enclos	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆	◆			
21.4	Restaurer la lande humide des fonds de vallée	◆											
21.5	Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes				◆								
22.1	Mettre en place un suivi botanique	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆	◆			
22.2	Contribuer à la formation des intervenants sur la lande	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆	◆	◆		
22.3	Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp	◆	◆	◆	◆	◆	◆		◆	◆	◆		
31.1	Informier le public sur la pêche à pied	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
31.2	Sensibiliser le public sur site	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
31.3	Suivi de l'impact de la pêche	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
31.4	Inventaire et suivi des habitats marins	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
31.5	Inventaire des grottes de Jobourg				◆								
32.1	Favoriser les mesures agri-environnementales	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
32.2	Activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
32.3	Arrêter un protocole de stockage et de nettoyage du plan POLMAR	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
41.1	Aménager les sites d'hivernage		◆			◆						◆	
41.2	Préserver les sites de remises diurnes et de mise bas	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆	◆
51.1	Canaliser la fréquentation				◆	◆	◆						
51.2	Installer des panneaux de sensibilisation				◆	◆	◆						
51.3	Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels				◆	◆	◆						
Opérations		Communes											
		Vauville	Beaumont	Herqueville	Jobourg	Auderville	St. Germain des Vaux	Omonville la Petite	Diguleville	Omonville la Rogue	Eculleville	Gréville	Hurville-Nacqueville.

Ce plan établit sur six ans les coûts pour la mise en œuvre du document d'objectifs qu'il s'agisse d'opérations ponctuelles, cycliques ou courantes, précisées dans les fiches actions. Le coût estimatif est fournis soit à l'unité si l'opération ressort de l'entretien courant ou de la nécessité qu'il y a à préciser les projets, soit pour la totalité de l'opération lorsque par exemple la surface concernée par une opération a pu être approché.

Le financement des opérations émerge largement sur le Fonds de Gestion des Milieux Naturels (FGMN). Il n'est pas exclu que des financements complémentaires émanant d'acteurs se retrouvant dans les interventions proposées participent financièrement à leur mise en œuvre.

Quel est le coût de la mise en œuvre du document d'objectifs ?

Tableau n°6 : Coût des opérations			
Numéro de l'opération	Intitulé de l'opération	Hypothèse basse en €	Hypothèse haute en €
11.1	Maintenir une hêtraie à houx	à définir	à définir
11.2	Réaliser une étude pour le maintien des frênaies	11 434	12 958
11.3	Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus	à définir	à définir
12.1	Retrouver le caractère tourbeux de la végétation	53 357	60 980
12.2	Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières	68 602	76 225
12.3	Réduire la progression de la Renouée du Japon	à définir	à définir
21.1	Restaurer la lande	13 720	15 245
21.2	Mettre en place un pâturage itinérant	243 918	251 541
21.3	Aménager des enclos	42 686	44 210
21.4	Restaurer la lande humide des fonds de vallée	inclus en 12.1	inclus en 12.1
21.5	Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes	6 098	7 622
22.1	Mettre en place un suivi botanique	3 811	4 573
22.2	Contribuer à la formation des intervenants sur la lande	15 245	15 245
22.3	Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp	7 622	7 622
31.1	Informers le public sur la pêche à pied	167 694	198 184
31.2	Sensibiliser le public sur site	inclus en 31.1	inclus en 31.1
31.3	Suivre l'impact de la pêche	inclus en 31.1	inclus en 31.1
31.4	Inventorier et suivre les habitats marins	inclus en 31.1	inclus en 31.1
31.5	Inventorier les grottes de Jobourg	2 744	3 049
32.1	Favoriser les mesures agri-environnementales	457 + 61 à 450/ha/an	762 + 61 à 450/ha/an
32.2	Activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage	inclus en 32.1	inclus en 32.1
32.3	Arrêter un protocole de stockage et de nettoyage du plan POLMAR	/	/
41.1	Aménager les sites d'hivernage	9 147	10 671
41.2	Préserver les sites de remises diurnes et de mise bas	2 287	2 287
41.3	Suivre les populations de chauves-souris	1 524	1 829
51.1	Canaliser la fréquentation	457	762
51.2	Installer des panneaux de sensibilisation	6 860	7 622
51.3	Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels	/	/
TOTAL (hors cellules grisées)		657 663	721 387

Quel est le coût des opérations par priorité ?

Tableau n°7 : Coût des opérations par priorité				
Priorité	Numéro de l'opération	Intitulé de l'opération	Hypothèse basse en €	Hypothèse haute en €
★★★	11.2	Réaliser une étude pour le maintien des frênaies	11 434	12 958
	12.1	Retrouver le caractère tourbeux de la végétation	53 357	60 980
	12.2	Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières	68 602	76 225
	21.1	Restaurer la lande	13 720	15 245
	21.2	Mettre en place un pâturage itinérant	243 918	251 541
	21.3	Aménager des enclos	42 686	44 210
	21.4	Restaurer la lande humide des fonds de vallée	inclus en 12.1	inclus en 12.1
	31.1	Informier le public sur la pêche à pied	167 694	198 184
	31.2	Sensibiliser le public sur site	inclus en 31.1	inclus en 31.1
	32.2	Activer l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments d'élevage	inclus en 32.1	inclus en 32.1
	32.3	Arrêter un protocole de stockage et de nettoyage du plan POLMAR	/	/
	41.1	Aménager les sites d'hivernage	9 147	10 671
	41.2	Préserver les sites de remises diurnes et de mise bas	2 287	2 287
51.1	Canaliser la fréquentation	457	762	
Sous-total			613 302	673 063
★★	11.1	Maintenir une hêtraie à houx	à définir	à définir
	11.3	Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus	à définir	à définir
	12.3	Réduire la progression de la Renouée du Japon	à définir	à définir
	21.5	Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes	6 098	7 622
	22.1	Mettre en place un suivi botanique	3 811	4 573
	22.2	Contribuer à la formation des intervenants sur la lande	15 245	15 245
	22.3	Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp	7 622	7 622
	31.3	Suivre l'impact de la pêche	inclus en 31.1	inclus en 31.1
	31.4	Inventorier et suivre les habitats marins	inclus en 31.1	inclus en 31.1
	31.5	Inventorier les grottes de Jobourg	2 744	3 049
	32.1	Favoriser les mesures agri-environnementales	457 + 61 à 450/ha/an	762 + 61 à 450/ha/an
	41.3	Suivre les populations de chauves-souris	1 524	1 829
51.3	Faire respecter la loi sur la circulation dans les espaces naturels	/	/	
Sous-total			37 501	40 702
★	51.2	Installer des panneaux de sensibilisation	6 860	7 622
Sous-total			6 860	7 622
TOTAL (hors cellules grisées)			657 663	721 387

LEXIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Termes de la directive Habitats

Habitat naturel :

« Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles. »

Habitat d'espèce :

« Le milieu défini par des facteurs abiotiques et biotiques spécifiques où vit l'espèce à l'un de ses stades de son cycle biologique. »

Habitat naturel d'intérêt communautaire :

« Les types d'habitats figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe I de la directive Habitats CEE 92/43 .»

Espèce d'intérêt communautaire :

« Espèces figurant ou susceptibles de figurer à l'annexe II, et/ou IV ou V de la directive Habitats CEE 92/43. »

Habitat naturel prioritaire :

« Concerne les types d'habitats naturels en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive Habitats) et pour la conservation desquels la communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque à l'annexe I de la directive. »

Espèce prioritaire :

« Concerne les espèces en danger de disparition présents sur le territoire visé à l'article l'article 2 (de la directive Habitats) et pour la conservation desquels la communauté porte une responsabilité particulière compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans ce territoire. Ces types d'habitats naturels prioritaires sont indiqués par un astérisque à l'annexe II de la directive. »

Etat de conservation d'un habitat naturel :

« C'est l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire visé à l'article II de la directive. »

« L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque :

i – son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,

et,

ii – la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,

et,

iii – l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable au sens du point i. »

Etat de conservation d'une espèce :

« C'est l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé à l'article 2 (de la directive). »

« L'état de conservation sera considéré comme « favorable » lorsque :

i – les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue et est susceptible de continuer à long terme à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient ,

et,

ii – l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,

et,

iii – il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme. »

Termes employés dans le document d'objectifs :

Aérohaline :	se dit d'une espèce adaptée aux influences du sel et du vent.
Arène :	sable grossier, résultant de l'altération sur place de roches magmatiques ou métamorphiques riches en quartz et feldspath (granite ou gneiss).
Bivalve ;	classe des mollusques possédant deux coquilles symétriques comme les coques et les moules.
Chargement :	nombre de têtes de bétail rapporté à la surface.
Climacique :	se dit d'un groupement vers lequel tend la végétation d'un lieu donné dans des conditions naturelles constantes, en l'absence d'intervention de l'homme.
Head :	coulée pierreuse ou boueuse de produits d'altération variés par leur taille et leur origine (gneiss, granite, grès, schiste...) et mis en place par solifluxion péri-glaciaire.
Intrant :	apport chimique ou organique mené en complément des constituants naturels des sols à vocation agricole.
Laisse de mer :	matières organiques en décomposition et végétation du haut de plage inféodée au milieu de sable et de galets, où se mêlent des déchets divers.
Lisse :	barre en bois ou en métal constituant une clôture plus ou moins éloignée du sol.
Oligotrophe :	qui est pauvre en éléments minéraux nutritifs dissous.
Paraclimacique :	se dit d'un stade de végétation d'un lieu donné maintenu par l'intervention de l'homme.
Refus :	rejet de la végétation après une coupe et qui se constate en particulier sur une souche de saule.
UGB :	Unités Gros Bovin, valeur d'équivalence permettant de mesurer l'impact des animaux sur les milieux en se référant à leur besoin alimentaire et de comparer l'impact de cheptels d'espèces différentes.

Abréviations employées dans le document d'objectifs

AESN :	Agence de l'Eau Seine-Normandie
BMG :	Brigade mobile de gendarmerie
CEL :	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CG :	Conseil Général
CPIE :	Centre permanent d'initiation à l'environnement
CRPF :	Centre régionale de la propriété forestière
CTE :	Contrat territorial d'exploitation

DDAF :	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE :	Direction départementale de l'équipement
DIREN :	Direction régionale de l'environnement
FGMN :	Fonds de gestion des milieux naturels
FFCTE :	Fonds Financier des Contrats territoriaux d'exploitation
ONCFS :	Office national de la chasse et de la faune sauvage
OS :	Opérateur de suivi
POLMAR :	Plan d'intervention sur la pollution marine
SIDPC :	Service interministériel de défense et de protection civile Basse-Normandie
SMET :	Syndicat mixte pour l'équipement touristique de la Manche

BIBLIOGRAPHIE

- BONNISSENT Christelle (1998) – « Projet de gestion pastorale sur les landes de Vauville » - Rapport de stage de B.T.S.A. Gestion et Protection de la Nature - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres / Syndicat Mixte pour l'Équipement Touristique de la Manche – 28 p.
- C.E.R.A Environnement (2000) – « Plan de gestion des landes de Vauville » - C.E.R.A Environnement / Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres – 77 p.
- Centre de recherche sur la vie rurale, Université de Caen (1981) – « Nez de Jobourg : Bilan écologique » - Délégation régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie de Basse-Normandie – 25 p.
- Collectif (1999) – « Le Rhinolophe, vol. spéc. n° 2 : Habitats et activités de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice » - Muséum d'Histoire Naturelle de la ville de Genève / Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris (Suisse) – 136 p.
- Collectif (1999) – « Restaurer nos espaces naturels : Bilan d'un savoir-faire en Bretagne » - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres / Institut Régional du Patrimoine de Bretagne – 55 p.
- CORBIERE M. (1884) – « Coup d'œil sur la végétation dans la Hague : Compte-rendu de l'excursion faite par la Société Linnéenne de Normandie le 5 juillet 1884 » - Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie – 422-436 pp.
- DE BELLAIGUE Laure (1993) – « Le Nez de Jobourg : Bilan écologique » - 32 p.
- DEMAREST Thierry (1996) – « Inventaire ornithologique des landes de la Hague » - Groupe Ornithologique Normand – 18 p.
- DEMAREST Thierry (2000) – « Inventaire chiroptérologique de sites Natura 2000 littoraux du département de la Manche » - Groupe Mammalogique Normand – 37 p.
- DOCHE Bernard, PORNON André, ESCARAVAGE Nathalie (1997) – « Analyse comparative de quelques aspects de la dynamique et du fonctionnement des landes à Ericacées en fonction de l'altitude (France) » - Ecologie, t. 28 (4) – 293-306 pp.
- FORGEARD F., TOUFFET J. (1985) – « Etude caractéristique et conséquences d'un feu provoqué dans une lande bretonne » - Bull. Ecol., t. 16, 3 – 231-241 pp.
- FROISSART Adeline, BELLEC Florent (1999) – « Etude du troupeau de chèvres férales de Jobourg » - Groupe Mammalogique Normand – 101 p.
- GUEGUEN A., LEFEUVRE J.C., FORGEARD F., TOUFFET J. (1980) – « Analyse comparée de la dynamique de la restauration du peuplement d'orthoptères et du peuplement végétal dans une zone brûlée de lande » - Bull. Ecol., t. 11, 3 – 747-764 pp.
- HAUGUEL Jean-Christophe, LECOINTE Alain (1996) – « Expertise botanique des Landes de Vauville (Manche) » - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres / Laboratoire de Phytogéographie, Université de Caen – 86 p.

HERISSET R., BODY C., BOUTELOUP D., DELARUE A. (1999) – « Bilan d'animation, Opération locale environnementale : Littoral de la Hague » - A.D.A.S.E.A. de la Manche – 14 p.

HOSSAERT-PALAUQUI Martine, GAUTIER Nicole (1980) – « Régénération d'une lande après incendie : Evolution de la structure du peuplement végétal au cours de la première année » - Bull. Ecol. t. 11, 3 – 373-386 pp.

JACQUET J.F. (1999) – « Plan simple de gestion de deuxième génération : Forêt de Beaumont » - Centre régional de la propriété forestière de Normandie – 26 p.

LEFEUVRE J.C. (1995) – « Préserver mon parasol littoral » - Edition au Coin de la dune - 8596 p.

LEFEUVRE J.C., RODDE C., CLEMENT B., TOUFFET J. (1980) – « Possibilité d'élevage de moutons de race rustique dans les landes des Mont d'Arrée : Etude comparée du régime alimentaire de cinq races » - Bull. Ecol. t. 11, 3 – 775-799 pp.

LEMEE Georges (1938) – « La végétation des falaises du nord de la Hague (Manche) » - Bulletin de la Société Botanique de France t. 85 - 189-200 pp.

MAURICE Louis – « Ecosystème des landes bretonnes » - CDDP des Côtes-du-Nord – 91 p.

PENICAUD Philippe (1996) – « Protéger les Chauves-souris en milieu naturel ou bâti » - Groupe Mammalogique Breton – 32 p.

PLONGEURS NATURALISTES DE TATHOU (1999) – « Inventaire de la Faune et de la Flore Marines de la Hague », Mission Hague I – 72 p.

ROZE F. (1995) – « Restauration de landes littorales : Exemple : Le Cap d'Erquy (Bretagne 22 F) » - Botanica Rhedonica, Nouvelle Série n°3 – 39-45 pp.

ROZE F., FORGEARD F. (1980) – « Etude de la minéralisation de l'azote dans les sols incendiés de la région de Paimpont » - Bull. Ecol., t. 11, 3 – 339-348 pp.

WEBB N.R. (1998) – « The traditional management of European heathlands » – Journal of Applied Ecology 35 – 987-990 pp.